



09/04/2020

BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

Lutte contre le coronavirus

Deux ordonnances adoptées, le couvre-feu prorogé

Le Chef de l'Etat a présidé, hier, au Palais présidentiel, le neuvième Conseil des ministres qui avait à son ordre du jour plusieurs sujets, notamment la bataille engagée contre la pandémie du Covid-19 qui secoue le monde entier.



2

Fraternité-Matin

Nation

Jeudi 9 avril 2020

Regard

La vie de l'État doit continuer

Le gouvernement s'est retrouvé, hier, autour du Chef de l'État pour le traditionnel Conseil des ministres. Le dernier remonte au 11 mars. C'est à cette date que le premier cas de coronavirus a été signalé en Côte d'Ivoire. Depuis, le gouvernement a pris des mesures pour parer à toute éventualité. Ce qui a permis à notre pays de ne pas être débordé dans cette lutte généralisée contre l'ennemi invisible qui fait tant de ravages dans le monde. Mais notre pays doit-il être l'otage du coronavirus ? Nous avons apprécié la réponse du ministre de la Communication et des Médias, Sidi Tiémoko Touré, qui, interrogé sur l'opportunité de poursuivre le processus d'identification en pleine crise sanitaire, a déclaré : "La vie de l'État doit continuer". Oui, la vie

Par
ÉTIENNE ABOUA

doit continuer. Notre quotidien ne devrait pas être seulement le coronavirus. Nous devons respecter les mesures barrières, être prudents et continuer nos différentes activités. C'est pour cela que nous, nous sommes fortement opposé au confinement total.

Nos économies ne sont pas semblables à celles des pays européens. En Afrique, il y a encore de nombreuses personnes qui vivent d'activités informelles. Nous devons lutter contre la maladie sans toutefois mourir de faim. Pour cela, il faut que chaque matin, nous allons à la recherche de quoi faire bouillir la marmite du jour. Même dans les pays européens, il y a encore des secteurs qui fonctionnent. Certes pas à plein régime, mais ils fonctionnent quand même.

Si nous suivons bien les annonces sur la chaîne France 24, nous entendons : "Faites du télétravail si votre activité le permet". Ce qui implique que si votre activité ne le permet pas, rendez-vous à votre lieu de travail. Mais il faut respecter les gestes barrières. On peut donc poursuivre le processus d'identification en se conformant aux mesures édictées dans la lutte contre la maladie à coronavirus. Que les Ivoiriens soient rassurés, un comité d'experts de la santé se tient aux côtés du gouvernement. Si se rendre dans un centre d'enrôlement devenait problématique, la décision adéquate sera prise. Pour l'heure, la vie continue, dans la prudence. Lavons-nous régulièrement les mains ou, à défaut, utilisons du gel hydroalcoolique. Évitions de se serrer les mains, évitons les embrassades, éternuons et toussons dans du papier hygiénique ou, à défaut, dans le creux de nos coudes. Ensemble, nous vaincrons la maladie.

Lutte contre le coronavirus
Deux ordonnances adoptées, le couvre-feu prorogé

Le Chef de l'État a présidé, hier, au Palais présidentiel, le neuvième Conseil des ministres qui avait à son ordre du jour plusieurs sujets, notamment la bataille engagée contre la pandémie du Covid-19 qui secoue le monde entier.



Un Conseil des ministres, dans le strict respect des mesures de lutte contre le Coronavirus. (PHOTO:PRÉSIDENTIE)

Le gouvernement a pris, hier, de nouvelles mesures dans la lutte contre le coronavirus. Lors de son point-pressé à la salle des Pas perdus, le porte-parole du gouvernement, le ministre de la Communication et des Médias, Sidi Tiémoko Touré, a annoncé que le gouvernement a adopté deux ordonnances. La première est relative aux mesures fiscales dans le cadre du plan de riposte à la pandémie du coronavirus (Covid-19). La deuxième porte sur les exonérations des droits de taxes de douane sur les équipements de santé et autres intrants sanitaires entrant dans le cadre de la

lutte contre la pandémie. Selon lui, "ces différentes mesures concourent à la mise en œuvre du Plan de riposte sanitaire national initié par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19. Elles traduisent la double volonté du gouvernement de garantir non seulement une meilleure prise en charge des malades et de consolider les efforts pour préserver les populations de la propagation de la maladie, mais également d'apporter le soutien de l'État aux entreprises nationales sinistrées du fait des effets pervers de la pandémie". Ces mesures, a-t-il ajouté, sont estimées à 117,5 milliards de F.Cfa. Elles comprennent, a-t-il indiqué,

"la suspension temporaire du paiement de certains impôts, l'exonération totale ou la réduction partielle d'impôts et taxes et l'admission en charge des frais engagés dans la lutte contre la pandémie, notamment en matière de renforcement du système des soins et d'approvisionnement en médicaments et matériels de protection". Le Conseil a également adopté un décret portant prorogation de la durée du couvre-feu. "Compte tenu de l'impérieuse nécessité de renforcer et de consolider les mesures de riposte contre la pandémie liée au coronavirus, au regard du nombre croissant de personnes contaminées, ce décret pro-

roge le couvre-feu instauré sur l'ensemble du territoire national le 24 mars, pour une nouvelle période de 15 jours allant du 8 au 24 avril de 21 heures à 5 heures du matin", a fait savoir le porte-parole du gouvernement. Le gouvernement a aussi adopté un décret portant modification du décret n°2020-351 du 23 mars 2020 instituant l'état d'urgence. Ce décret modificatif intègre, compte tenu de la complexité de la lutte contre la pandémie du Covid-19, la participation d'un plus grand nombre d'acteurs concernés des instances gouvernementales, administratives et militaires. Ainsi, afin de consolider le dispositif opérationnel

de prévention et de prise en charge des malades, il autorise les ministres compétents à déléguer aux autorités supérieures de la Défense, de la police nationale et aux préfets de département tout ou partie des pouvoirs que leur confère la mesure de l'état d'urgence. Dans l'élan de solidarité nationale, la présidence de la République a fait un don de 200 millions de F.Cfa et le gouvernement, 100 millions, pour le fonds dédié au plan de riposte contre le coronavirus. Pour ce Conseil, une vingtaine de ministres étaient au Palais, les autres l'ont suivi par visioconférence.

ÉTIENNE ABOUA

● **L'ordonnance portant révision du code électoral adoptée**

Le Conseil des ministres d'hier n'avait pas seulement la lutte contre le coronavirus à l'ordre du jour. Le gouvernement a adopté, par ordonnance, le nouveau code électoral. "Le Conseil a adopté une ordonnance portant révision du code électoral ainsi que son projet de loi de ratification. Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la pandémie du Covid-19 et des mesures contraignantes nécessitées par l'impératif de riposte nationale qui rendent difficile la tenue des réunions parlementaires, le Conseil a adopté l'ordonnance portant révision du code électoral", a fait savoir le ministre de la

Communication et des Médias, Sidi Touré, porte-parole du gouvernement. Ce nouveau dispositif, a-t-il dit, "met en cohérence le code électoral avec la nouvelle Constitution, notamment dans ses dispositions précisant les dates du premier et du second tour de l'élection présidentielle ainsi que celles relatives à l'élection des sénateurs." Ce code électoral s'appuie sur les délibérations de la concertation entre le gouvernement, l'ensemble des partis et groupements politiques et la société civile. Voici des innovations majeures : l'institution du parrainage citoyen pour l'élection présidentielle

; le relèvement du niveau de cautionnement à 50 millions pour l'élection présidentielle ; l'abaissement à 5% du taux de remboursement du cautionnement ; la suppression de la référence aux "intérêts économiques et sociaux" comme condition d'inscription sur la liste électorale et son remplacement par des critères plus objectifs se référant au "domicile", à la "résidence", au "lieu d'inscription au rôle des contributions" et au "lieu d'immatriculation des Ivoiriens à l'étranger", à l'effet de lutter contre la transhumance des électeurs.

E.A

● **Grâce présidentielle et remise de peine**

Le porte-parole du gouvernement, le ministre de la Communication et des Médias, Sidi Touré, a annoncé, hier, une grâce présidentielle pour un millier de détenus. Il a aussi annoncé une remise de peine pour plus de 1000 détenus. "Le Président de la République, faisant usage de son pouvoir de grâce, a accordé une remise gracieuse des peines privatives de liberté aux détenus condamnés dont le reliquat de la peine est inférieur ou égal à deux

mois, en vue de faire obstacle à la propagation de la pandémie du Covid-19 dans le milieu carcéral. Cet acte d'humanité du Président de la République bénéficie à 1 004 détenus, exclusion faite des personnes en situation de récidive ainsi que de celles détenues en exécution d'une condamnation pour les faits qualifiés infractions militaires, crime, vol ou tentative de vol commis avec des circonstances aggravantes", a-t-il dit.

E.A

• Un appui budgétaire pour soutenir les réformes du gouvernement en matière de croissance durable

Le mercredi 08 avril 2020, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 13h30, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUARTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

A-MESURES GÉNÉRALES PROJETS DE LOI ET D'ORDONNANCES PROJETS DE DÉCRETS B-MESURES INDIVIDUELLES C-DIVERS

A- MESURES GÉNÉRALES PROJETS DE LOI ET D'ORDONNANCES

1- Au titre du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme;

Le Conseil a adopté une ordonnance portant suspension des délais en matière de procédure judiciaire et administrative ainsi que son projet de loi de ratification.

Cette ordonnance vise à adapter le fonctionnement du service public de la justice aux mesures de lutte contre la pandémie du Covid-19 qui exerce une forte contrainte sur les horaires ordinaires de fonctionnement de l'ensemble des services publics. Elle a précisément pour objectifs de minimiser les impacts de ces mesures sur les justiciables et de préserver l'équilibre de l'économie nationale.

Ainsi, les délais de procédure fixés par les textes en vigueur, notamment aux fins de saisine, de jugement, de prescription, de péremption d'instance, d'exercice des voies de recours et d'exécution des décisions, dans toutes les procédures judiciaires, contentieuses ou non, sont suspendus pour une période de deux mois, pour compter du 23 mars 2020.

Les délais administratifs sont également suspendus sur cette période lorsque leur inobservation résulte de l'impossibilité d'obtenir des documents devant être délivrés par les services compétents.

2- Au titre du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation;

Le Conseil a adopté une ordonnance portant révision du Code électoral ainsi que son projet de loi de ratification.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la pandémie du Covid-19 et des mesures contraignantes nécessitées par l'impératif de riposte nationale qui rendent difficile la tenue des réunions parlementaires, le Conseil a adopté l'ordonnance portant révision du Code électoral.

Ce nouveau dispositif met en cohérence le Code électoral avec la nouvelle Constitution, notamment dans ses dispositions précisant les dates du 1er et du second tour de l'élection présidentielle ainsi que celles relatives à l'élection des Sénateurs. Il apporte, en outre, sur la base des délibérations de la concertation entre le Gouvernement, l'ensemble des partis et groupements politiques et la société civile, des innovations majeures qui se résument pour l'essentiel aux points ci-après :

- l'institution du parrainage citoyen pour l'élection présidentielle ;
- le relèvement du niveau de cautionnement à 50 millions pour l'élection présidentielle ;
- l'abaissement à 5% du taux de suffrage requis pour le remboursement du cautionnement ;
- la suppression de la référence aux « intérêts économiques et sociaux » comme condition d'inscription sur la liste électorale, et son remplacement par des critères plus objectifs se référant au « domicile », à la « résidence », au « lieu d'inscription au rôle des contributions » et au « lieu d'immatriculation des Ivoiriens à l'étranger », à l'effet de lutter contre la transhumance des électeurs.

3- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique;

Le Conseil a adopté deux ordonnances ainsi que leurs projets de loi de ratification :

- une ordonnance relative aux mesures fiscales dans le cadre du plan de riposte à la pandémie de coronavirus (COVID-19) ;
- une ordonnance portant exonération des droits et taxes de douanes sur les équipements de santé, matériels et autres intrants sanitaires entrant dans le cadre de la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19).

Ces différentes mesures concourent à la mise en œuvre du Plan de riposte sanitaire national initié par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19. Elles traduisent la double volonté du Gouver-



Les mesures sont strictement respectées avant l'entrée dans la salle du Conseil des ministres.

nement de garantir non seulement une meilleure prise en charge des malades et de consolider les efforts pour préserver les populations de la propagation de la maladie, mais également d'apporter le soutien de l'Etat aux entreprises nationales sinistrées du fait des effets pervers de la pandémie.

Estimées globalement à 117,5 milliards de francs CFA, ces mesures comprennent la suspension temporaire du paiement de certains impôts, l'exonération totale ou la réduction partielle d'impôts et taxes et l'admission en charge des frais engagés dans la lutte contre la pandémie notamment en matière de renforcement du système des soins et d'approvisionnement en médicaments et matériels de protection.

PROJETS DE DECRETS

1- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de la Défense, en liaison avec le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le Ministère de l'Administration du Territoire

et de la Décentralisation, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et le Ministère des Transports;

Le Conseil a adopté un décret portant modification du décret n° 2020-351 du 23 mars 2020 instituant l'état d'urgence.

Ce décret modificatif intègre, compte tenu de la complexité de la lutte contre la pandémie du Covid-19, la participation d'un plus grand nombre d'acteurs concernés des instances gouvernementales, administratives et militaires. Aussi, afin de consolider le dispositif opérationnel de prévention et de prise en charge des malades, il autorise les Ministres compétents à déléguer aux autorités supérieures de la Défense, de la Police nationale et aux Préfets de Départements tout ou une partie des pouvoirs que leur confère la mesure de l'état d'urgence.

2- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de la Défense, en liaison avec le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile;

Le Conseil a adopté un décret portant prorogation de la durée du couvre-feu.

Compte tenu de l'impérieuse nécessité de renforcer et de consolider les mesures de riposte contre la pandémie liée au coronavirus, au regard du nombre croissant de personnes contaminées, ce décret proroge le couvre-feu instauré sur l'ensemble du territoire national le 24 mars 2020, pour une nouvelle période de 15 jours allant du 08 au 24 avril 2020 de 21 heures 00 minute à 5 heures 00 minute du matin.

3- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'Accord de prêt n° 6580-CI (Tranche A-IDA) et n° 6581-CI (Tranche B-SUF), d'un montant total de cent quatre-vingt-un millions trois cent mille (181 300

000) Euros, soit cent dix-huit milliards neuf cent vingt-cinq millions quatre mille cent (118 925 004 100) Francs CFA, conclu le 03 avril 2020 entre l'Association Internationale de Développement (AID) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du Premier Crédit d'Appui aux Réformes pour la Croissance Durable et Inclusive.

Cet appui budgétaire de l'AID est destiné à soutenir les réformes du Gouvernement en matière de croissance durable et de gestion des ressources fiscales. Il porte essentiellement sur le financement des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre du développement de l'agroforesterie, de la production de cacao durable, de l'intégration des énergies renouvelables, de l'implémentation du système de paiement électronique des impôts et de l'identification des ménages éligibles à un traitement préférentiel dans le cadre de la branche indigence de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

4- Au titre du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme;

Le Conseil a adopté deux décrets :

- Le premier décret accorde une grâce collective ;
- Le second décret est relatif à une remise de peine.

Le Président de la République, faisant usage de son pouvoir de grâce, a accordé une remise gracieuse des peines privatives des libertés à des détenus condamnés. Cet acte d'humanité du Président de la République, pris en vue de faire obstacle à la propagation de la pandémie du COVID-19, bénéficie à un millier de détenus.

Par ailleurs, le Président de la République a accordé une remise de peine à 1004 détenus condamnés dont le reliquat de la peine est inférieur ou égal à deux (02) mois.

Sont exclues du bénéfice de ces deux mesures, les personnes en situation de récidive ainsi que celles détenues en exécution d'une condamnation pour les faits qualifiés d'infractions militaires, de crime, de vol ou tentative de vol commis avec des circonstances aggravantes.

B/- MESURES INDIVIDUELLES

Suite page 4



Sidi Tiémoko Touré, ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du Gouvernement.

Des nominations au Conseil du café-cacao, à la Sndi, la Haca et l'Anp

REVUE DE PRESSE DCF

Suite de la page 3

B/- MESURES INDIVIDUELLES

1- Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances;

Sont nommées Membres du Comité Consultatif du Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao, dénommé « Le Conseil du Café-Cacao », les personnes ci-après :

Représentants de l'Etat

1) Au titre de la Présidence de la République :

• Monsieur Lambert Kouassi KONAN ;

2) Au titre de la Primature :

• Monsieur ANGNIMAN Ackah Pierre ;

3) Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances :

• Madame Mnatou Fanta COULIBALY-KONE ;

4) Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :

• Monsieur KONIN Kabran ;

5) Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie :

• Monsieur Albert KOUATELAY ;

6) Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat :

• Monsieur KEITA Mactar Michel Djépa.

Représentants des producteurs

• Monsieur KOUAKOU Tano Fidel ;

Représentants de l'Interprofession de la Filière Café-Cacao et de l'Organisation Professionnelle des Banques et Assurances

1) Au titre du Collège des Banques et Assurances :

• Monsieur Daouda Coulibaly ;

2) Au titre du Collège des Acheurs :

• Monsieur BAMBAMamadou Adama ;

3) Au titre du Collège des Ex-

portateurs :
• Monsieur KONE Ismael Mamadou Pierre ;
• Monsieur Stéphane APOQUE.

4) Au titre du Collège des Broyeurs :

• Monsieur TETE Germain.

Sont nommées Membres du Conseil d'Administration du Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao, dénommé « Le Conseil du Café-Cacao », les personnes ci-après :

Représentants de l'Etat

1) Au titre de la Présidence de la République :

• Monsieur Lambert Kouassi KONAN ;

2) Au titre de la Primature :

• Monsieur KESSE Feh Lambert ;

3) Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances :

• Monsieur SOUMAHORO Dely ;

4) Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :

• Monsieur COULIBALY Siaka Mnyaha ;

5) Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie :

• Monsieur ESSO Loesse Jacques ;

6) Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat :

• Madame Françoise VALLET-COULIBALY.

Représentants des producteurs

• Monsieur COULIBALY Idriss ;

• Monsieur BOTI Bi Zoua ;

• Madame KOUAGLOU Victorine.

2- Au titre du Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste :

Sont nommées Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Développement Informatique, en abrégé Sndi, les personnes ci-après :

• Monsieur ARTHUR ALOCO, représentant le Président de la République ;

• Monsieur MEBETI DOSO, représentant le Premier Ministre ;

• Monsieur DOSSO Sinaly, représentant le Ministre chargé de la Sécurité et de la Protection Civile ;

• Monsieur HIEN TOTO Jean-Paul, représentant le



Le gouvernement a procédé, hier, à la nomination de dirigeants de la filière café-cacao... (PHOTOS : DR)

3- Au titre du Ministère de la Communication et des Médias :

Sont nommées membres de

la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, en abrégé « HACA », les personnes ci-après :

• Maître René BOURGOUIN, représentant le Président de la République, Président ;

• Madame Camel MEREB, représentant le Président de l'Assemblée Nationale, membre ;

• Monsieur Marcel ASSIE, représentant le Ministre chargé de la Communication, membre ;

• Monsieur Bafétegué SANGO, représentant le Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;

• Monsieur Arsène Konan YAO, représentant le Ministre chargé du Budget, membre ;

• Monsieur Ibrahima CISSE, représentant les professionnels de l'édition, membre.

3- Au titre du Ministère de la Communication et des Médias :

Sont nommées membres de

la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, en abrégé « HACA », les personnes ci-après :

• Maître René BOURGOUIN, représentant le Président de la République, Président ;

• Madame Camel MEREB, représentant le Président de l'Assemblée Nationale, membre ;

• Monsieur Marcel ASSIE, représentant le Ministre chargé de la Communication, membre ;

• Monsieur Bafétegué SANGO, représentant le Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;

• Monsieur Arsène Konan YAO, représentant le Ministre chargé du Budget, membre ;

• Monsieur Ibrahima CISSE, représentant les professionnels de l'édition, membre.

3- Au titre du Ministère de la Communication et des Médias :

Sont nommées membres de

la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, en abrégé « HACA », les personnes ci-après :

• Maître René BOURGOUIN, représentant le Président de la République, Président ;

• Madame Camel MEREB, représentant le Président de l'Assemblée Nationale, membre ;

• Monsieur Marcel ASSIE, représentant le Ministre chargé de la Communication, membre ;

Conseil de l'Autorité Nationale de la Presse, en abrégé ANP, les personnes ci-après :

• Monsieur KONE Samba, représentant le Président de la République, Président ;

• Monsieur KOUAME Abo Faustin, représentant le Président de l'Assemblée Nationale ;

• Monsieur BAMBAMamadou Hamidou, représentant le Ministre chargé de la Communication ;

• Madame OUARTARA Mono Boyaga Hortense épouse SERVY, représentant le Conseil Supérieur de la Magistrature ;

• Monsieur COULIBALY Jean-Claude, représentant les Organisations professionnelles de journalistes ;

• Monsieur ANGOA Tché Victorien, représentant les Organisations professionnelles de journalistes ;

• Monsieur TRA Bi Charles Lambert, représentant les Directeurs de Publication ;

• Monsieur YAO Kouakou Patrice, représentant les éditeurs de presse ;

• Monsieur SERME Lassina, représentant les producteurs d'information numérique ;

• Monsieur ASSOMOLLI Konan Téléphore, représentant les distributeurs de presse ;



... et de la Sndi.

Conseil de l'Autorité Nationale de la Presse, en abrégé ANP, les personnes ci-après :

• Monsieur KAMATE Bahouman, représentant les Organisations de défense des droits humains ;

• Madame AMBOFO Sakia, représentant les Agences Conseil en Communication ;

• Madame BAFLAN MANDHE Patricia Epouse HOLOUALI, représentant les imprimeurs.

C- DIVERS

- Dans le cadre de la solidarité nationale appelée par le Président de la République et le Gouvernement, la Présidence de la République a contribué à hauteur de deux cents millions (200 000 000) de francs CFA et le Gouvernement à hauteur de cent millions (100 000 000) de francs CFA, au financement du plan de riposte à la pandémie du Coronavirus ;

- le jeudi 09 avril 2020 se tiendra une réunion restreinte du Conseil National de Sécurité (CNS) sur les questions de santé ;

- le prochain Conseil des Ministres aura lieu le 15 avril 2020 ■

Fait à Abidjan, le 08 avril 2020

Sidi Tiémoko TOURÉ

Ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du Gouvernement

porteparolat@communication.gouv.ci

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

Jeudi 9 avril 2020

Fraternité **Matin** Nation

5

• **L'ambassade de l'Inde lance un fonds de riposte**



Remise symbolique du don de l'ambassade de l'Inde et de sa communauté vivant en Côte d'Ivoire (PHOTO : DR)

La représentation diplomatique de l'Inde en Côte d'Ivoire et la communauté indienne vivant sur le sol ivoirien ont fait un don d'une valeur de 40 millions de FCfa au gouvernement. Cette aide, à travers le «Fonds de riposte contre le Covid-19» qu'ils ont mis en place, a été remise officiellement au ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Aka Aouélé et à son homologue en charge de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté, Mariatou Koné. Au cours de la cérémonie qui a eu lieu au pied de la Tour C, à la Cité administrative au Plateau, l'ambassadeur de l'Inde en Côte d'Ivoire, SEM Sallias Thangal, a situé le cadre dans lequel s'inscrit cette initiative. «Au nom de l'ambassade de l'Inde et de la communauté indienne vivant en Côte d'Ivoire, nous venons faire une modeste contribution dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. Il s'agit d'accompagner l'État de Côte d'Ivoire dans son combat contre la pandémie. Il ne pouvait en être autrement, dans la mesure où la Côte d'Ivoire est un pays hospitalier où tout le monde se sent bien», a déclaré le diplomate indien. Ce don, a-t-il dit, est composé de vivres et non vivres, dont 50 tonnes de riz ainsi que plusieurs cartons de produits sanitaires destinés

au lavage des mains. Le diplomate a, par ailleurs, fait savoir qu'il s'agit d'une première opération. «C'est la toute première étape, puisque nous entendons faire d'autres dons, jusqu'à ce que la maladie soit définitivement éradiquée», a-t-il poursuivi. Aka Aouélé a indiqué que la Côte d'Ivoire a d'abord compté sur elle-même dans un premier temps, dans le cadre de la riposte. Mais il a ajouté qu'un appel à la solidarité internationale a été, en outre, lancé. Il s'est donc dit heureux des réponses favorables en cours. «Cette initiative de l'Inde a valeur de symbole. Elle indique clairement qu'il faut une mobilisation sur le plan mondial pour combattre la pandémie. Nous sommes heureux de ce geste d'un pays ami», a déclaré le ministre. Avant de traduire, en retour, «toute la reconnaissance du gouvernement ivoirien». Pour la ministre Mariatou, la contribution de l'Inde et de sa communauté vivant en Côte d'Ivoire est la preuve que la coopération avec la Côte d'Ivoire est au beau fixe. C'est pourquoi «nous saluons cette coopération et cette collaboration. Nous sommes fiers du fait que ce pays frère contribue à la chaîne de solidarité pour lutter efficacement contre le Covid-19», s'est-elle réjouie.

MARCEL APPENA

L'éditorial de Venance Konan
Attention danger, criminels en liberté !

Suite de la page 1

Certains ont tenté de justifier un tel comportement par un manque de communication de la part des autorités. Quand bien même il y aurait eu effectivement un déficit de communication, qu'est-ce qui autoriserait quelqu'un à saccager ces installations ? Qu'est-ce qui empêchait ces personnes de demander au maire ou à toute autre autorité ce que l'on y construisait ? Mais les actes les plus dangereux pour l'ensemble de notre communauté nationale sont ceux que posent certaines personnes à travers les réseaux sociaux. Elles appellent les Ivoiriens à refuser une prétendue campagne de vaccination qui n'existe que dans leur esprit, et certaines vont jusqu'à demander aux populations de ne pas accepter de se faire dépister. Selon elles, un vaccin nasal aurait été mis au point pour être administré clan-

existe. Il y a quelques années, une épidémie à virus Ebola avait tué plus de 11 000 personnes dans trois pays voisins, à savoir la Guinée, la Sierra Leone et le Liberia. Pourquoi ? Parce que des imbéciles meurtriers, par obscurantisme, ou par simple esprit criminel, avaient véhiculé de telles idées, à savoir que les Blancs chercheraient à éliminer les Africains. C'est lorsque les morts ont commencé à s'accumuler par milliers que les gens ont accepté de prendre les médicaments qui leur étaient proposés et que l'on a pu arrêter l'épidémie. C'est à cela que certains veulent que nous arrivions ? Vous qui, aujourd'hui, demandez à vos compatriotes de refuser toute vaccination (qui, répétons-le, n'est pas encore au point, donc pas pratiquée) ou tout test de détection du coronavirus, vous porterez l'entière responsabilité des morts qui ne manqueront pas de se produire lorsque les populations simples d'esprit ap-

La pandémie du Covid-19 est une affaire trop sérieuse, surtout pour des États démunis comme les nôtres, pour que n'importe qui y mette sa bouche. Nous voyons chaque jour les morts qui se comptent par milliers dans les pays les plus développés. Chacun devrait se comporter avec responsabilité et les populations, de leur côté, devraient faire preuve de plus de discernement.

pliqueront vos mots d'ordre criminels. Umberto Eco, le romancier italien auteur du célèbre roman « Le nom de la rose », décédé en 2016, avait écrit : « Les réseaux sociaux ont donné le droit à la parole à des légions d'imbéciles qui, avant, ne parlaient qu'au bar et ne causaient aucun tort à la collectivité. On les faisait taire tout de suite. Aujourd'hui, ils ont le même droit de parole qu'un Prix Nobel. » Chez nous, ces imbéciles sont doublés de grands criminels potentiels. Certains de ces imbéciles se croient obligés de préciser qu'ils parlent depuis l'Europe ou les États-Unis, parce que cela leur donnerait plus de crédibilité auprès des populations naïves. Une d'entre elles vivant aux États-Unis a affirmé, avec autorité, que le Covid-19 ne serait qu'un gros paludisme accompagné d'une pneumonie, et qu'il n'y aurait donc pas de raison de s'inquiéter outre mesure. Les autorités devraient traquer ces personnes et les poursuivre pour leur faire subir les rigueurs de la loi. La pandémie du Covid-19 est une affaire trop sérieuse, surtout pour des États démunis comme les nôtres, pour que n'importe qui y mette sa bouche. Nous voyons chaque jour les morts qui se comptent par milliers dans les pays les plus développés. Chacun devrait se comporter avec responsabilité et les populations, de leur côté, devraient faire preuve de plus de discernement ■

destinément aux populations à leur insu. Ces personnes, qui semblent n'être mues que par leur haine envers les autorités de leur pays, se rendent-elles compte du risque qu'elles sont en train de faire courir aux populations ? Certaines assènent, sans vergogne, que les dirigeants de leur pays ont déjà reçu de l'argent des Occidentaux pour tester ce fameux vaccin sur leurs populations, et qu'ils n'hésiteraient devant rien pour remplir leur part de contrat. Et la conséquence est que l'on observe ici et là, dans certaines localités, des populations qui rejettent toutes les actions des autorités sanitaires qu'elles interprètent comme une tentative pour les vacciner ou pour détecter le coronavirus chez elles. Des camions chargés de livrer des médicaments seraient même refoulés dans certaines localités. Comment pourra-t-on soigner les populations si l'on ne peut effectuer aucun test de dépistage sur elles, si l'on ne peut leur administrer des médicaments, ou un vaccin lorsque l'on en aura mis un au point ? Qui n'a jamais été vacciné dans ce pays ? Quel Ivoirien d'un certain âge ne porte sur le bras gauche la cicatrice du vaccin BCG que l'on nous a inoculé lorsque nous étions enfants ? D'où vient donc cette hystérie ? En République démocratique du Congo, la rougeole vient de tuer quelque 9000 enfants, alors qu'un vaccin gratuit

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

6

Eternité-Matin

Nation

Jeudi 9 avril 2020

• Les bailleurs appelés à réduire les loyers ou à échelonner le paiement

La crise sanitaire que subit le monde entier appelle tous les acteurs sociaux à d'énormes sacrifices. C'est dans cette logique que le ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (Mclu) a fortement encouragé les propriétaires de maisons et bâtiments à usage locatif à faire preuve de renoncement.



Bruno Koné, ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme. (PHOTO : SÉBASTIEN KOUASSI).

Hier, lors du point de presse journalier relatif à la lutte contre la maladie à coronavirus, dans les locaux du ministère de la Sécurité et de la Protection civile, Bruno Koné a appelé les bailleurs à réduire les loyers durant trois mois ou à échelonner les paiements pour les locataires exerçant dans l'informel dont les activités sont impactées par la crise sanitaire ou en chômage technique. Ces propositions, a-t-il estimé, doivent faire l'objet d'une discussion entre le bailleur et le locataire. Bruno Koné a fait savoir que, relativement à la situation qui prévaut, le gouvernement a décidé de l'interdiction de toute augmentation de loyer, de la suspension de toute expulsion, à l'exception de celle faisant suite à une décision de justice, et de tout paiement de loyer de baux à usage commercial pour une période de trois mois à compter du 1er avril. Les propriétaires des bâtiments à usage commercial devront recourir au Fonds de soutien annoncé par le Premier mi-

nistre. Le ministre a tenu à préciser que les propositions mentionnées plus haut « ne concernent pas a priori les fonctionnaires, agents d'Etat et assimilés, ainsi que les travailleurs du secteur privé formel et les travailleurs du secteur informel dont les revenus ne sont pas impactés par la pandémie du covid-19 ». Bruno Koné a également annoncé le report de trois mois des impôts et taxes sur les locaux à usage commercial. Il a, dans la foulée, sou-

haité la création d'un Fonds de solidarité logement pour soutenir les bailleurs ayant consenti des efforts suite à l'appel du gouvernement.

35 nouveaux cas de covid-19 enregistrés

Le Dr Clarisse Edith, conseiller technique au ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, a, à son tour, annoncé que 35 patients ont été testés positifs au coronavirus sur 125 prélèvements, sept

cas de guérison et aucun décès. « Le nombre cumulé de cas positifs à cette heure est de 384. Il y a 48 guéris et trois décès », a dit la collaboratrice d'Aka Aouélé. Elle a exhorté les Ivoiriens à respecter les mesures barrières préconisées.

Au nom du ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le commissaire Bleu Charlemagne a fait savoir que dans la nuit du mardi à mercredi, 50 individus ont été interpellés sur toute l'étendue du territoire natio-

nal pour violation du couvre-feu. Dix personnes ont été assistées, dont sept pour urgence sanitaire. Trois corps ont été enlevés tant Abidjan qu'à l'intérieur du pays.

« Au 15e jour de l'application des mesures restrictives prises par le gouvernement, nous avons interpellé 612 individus pour violation du couvre-feu et 44 suite aux violences du lundi et du mardi à Yopougon et à Koumassi. 143 personnes ont été assistées, dont 125 pour urgence sanitaire et 18 pour des cas de dépannage. 80

véhicules, autos et tricycles ont été mis en fourrière. 29 corps ont été enlevés et déposés dans les morgues », a énuméré Bleu Charlemagne. Il a ajouté que les forces de sécurité seront plus fermes pour faire appliquer les mesures gouvernementales, et a souligné que des dispositions seront prises contre l'ouverture des marchés hebdomadaires, notamment celui de Yopougon-Kouté.

GERMAIN GABO

• Les femmes exposées aux violences conjugales

Le Secrétaire général de l'Onu, Antonio Guterres, a produit lundi une déclaration sur les violences de genre et le Covid-19.

Déclaration dans laquelle il indique que les souffrances humaines causées dans le monde par la pandémie du Covid-19 sont inouïes, et ses conséquences économiques catastrophiques. Pour cela, il a récemment appelé à un cessez-le-feu mondial immédiat pour un combat commun contre la pandémie.

« Malheureusement, de nombreuses femmes et jeunes filles se retrouvent particulièrement exposées à la violence précisément là où elles devraient en être protégées. Dans leurs propres foyers ». Bien avant, il a recommandé que cesse la violence. Partout et maintenant. Car estime-t-il, « la violence ne se cantonne pas aux champs de bataille ». Antonio Guterres a lancé, dans cette déclaration, un nouvel appel pour la paix à la maison, dans les foyers, à travers le monde entier. « Nous savons que les mesures de confinement et les mises en quarantaine sont essentielles pour venir à bout du Covid-19. Mais elles peuvent en conséquence piéger les femmes avec des partenaires violents », a-t-il souligné. Et d'ajouter : « Ces dernières semaines, tandis que s'aggravaient les pressions économiques et sociales et que la peur s'installait, le monde a connu une



Le secrétaire général de l'Onu dénonce les conséquences néfastes du confinement. (PHOTO : DR).

horrible flambée de violence domestique ». Il a indiqué que dans certains pays, le nombre de femmes qui ont appelé les services d'aide a doublé. Le personnel de santé et la police sont débordés et en sous-effectif. Il a aussi remarqué que les groupes d'appui locaux sont paralysés ou manquent de ressources. Certains centres d'hébergement des victimes ont dû fermer leurs portes, d'autres sont pleins. Le secrétaire général des Nations unies engage tous les gouvernements à prendre des mesures de prévention de la violence contre les femmes et à prévoir des recours pour les victimes dans le cadre de leur plan d'action national face au Covid-19. Il recommande que les nations investissent davantage dans les services en ligne et les organisations de la société civile; veillent à

ce que leur appareil judiciaire continue de poursuivre les coupables; mettent en place des systèmes d'alerte d'urgence dans les pharmacies et les magasins d'alimentation; ajoutent les centres d'hébergement à la liste des services essentiels et fassent en sorte que les femmes puissent demander de l'aide de manière sûre, sans que ceux qui les maltraitent s'en rendent compte. « Les droits et les libertés des femmes sont d'une importance vitale pour la solidarité et la résilience des sociétés. Ensemble, nous pouvons et devons empêcher la violence partout, dans les zones de guerre comme dans les foyers, tandis que nous nous efforçons de vaincre le COVID-19 », réaffirme-t-il.

MARIE-ADELÉ DJIDJÉ

Nombre de cas de Coronavirus en Côte d'Ivoire L'OMS exprime ses regrets et apporte un rectificatif

Le Représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à Abidjan, Jean Marie Vianny Yaméogo, a déploré le mardi 07 avril 2020 que l'un des sites interactifs de l'OMS ait diffusé des chiffres sur la pandémie du COVID-19 qui sont différents des chiffres officiels communiqués par le gouvernement de la Côte d'Ivoire, créant ainsi une confusion. Il prenait part à la conférence de presse quotidienne

sur la situation de la maladie à Coronavirus (COVID 19). « L'Organisation Mondiale de la Santé regrette cet état de fait et les corrections ont été entreprises sur ce site pour ramener les chiffres qui sont les chiffres publiés par le gouvernement de la Côte d'Ivoire. A la date du 07 avril 2020 à 06h GMT, les cas enregistrés étaient: 323 cas confirmés, 3 décès et 41 guéris, tel que publié par le gouvernement de la Côte d'Ivoire », a précisé Jean Marie Vianny Yaméogo.

Jean Marie Vianny Yaméogo a réitéré l'engagement de l'OMS aux côtés du gouvernement ivoirien pour apporter une réponse efficace à la pandémie du Coronavirus. Des informations tirées d'un lien lié au site web de l'OMS circulaient sur les réseaux sociaux et faisaient état de 490 cas confirmés de la maladie à Coronavirus en Côte d'Ivoire, dont quatre décès, à la date du 06 avril 2020.

CICG

Omnisports

Paulin Danho sensibilise et rassure le mouvement sportif

Les fédérations de sport en Côte d'Ivoire ont été invitées à agir auprès de leurs membres pour éviter la propagation du coronavirus

Le ministre des Sports, Danho Paulin Claude, a rencontré les membres de la famille du sport, hier à Cocody-Angré. Soucieux du bien-être des acteurs, il a remis à chacune des fédérations un kit de protection comportant des seaux à robinet, des cache-nez, des gels hydroalcooliques et autres pour faciliter l'application et le respect des gestes barrières prônés par le gouvernement et les autorités médicales. « Nous avons voulu cette rencontre avec les présidents de fédération pour plusieurs raisons. D'abord parce que nous sommes en situation de crise sanitaire et il était important que nous puissions décliner la vision du gouvernement à ceux qui sont chargés de l'animation sportive sur l'étendue du territoire national. Aujourd'hui, malheureusement, ils ont reçu des consignes assez fermes du gouvernement portant sur l'arrêt de toute activité. Je



Le patron des Sports en Côte d'Ivoire fait de la lutte contre le coronavirus une priorité.

voudrais saluer leur esprit de civisme, parce qu'ils ont relayé l'information auprès de tous les membres de leurs structures respectives. C'est le lieu de rappeler qu'aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de discipline », a déclaré d'entrée de jeu le ministre. Danho Paulin n'a cependant pas manqué d'interpeller les premiers responsables présents sur des cas d'incivisme constatés çà et là dans le district d'Abidjan. « Des gens

continuent de jouer au maracana et pratiquer d'autres sports dans la commune d'Abidjan. En tant que sportifs, nous avons notre rôle à jouer pour freiner la propagation de la maladie. Je vous exhorte à agir auprès

des athlètes et des populations pour briser la chaîne de contamination », a-t-il dénoncé. Il a surtout exhorté les présidents de fédérations à être des acteurs et des vecteurs dans la guerre que livre le gouvernement contre le coronavirus. Car selon lui, « le temps n'est plus au doute, ni à la polémique stérile sur des vaccins ou autre chose, mais à la vigilance et à la discipline. Car la maladie est là », a-t-il insisté.

raient être disponibles sur leurs différents comptes bancaires d'ici la semaine prochaine. Autre bonne nouvelle de la rencontre d'Angré, c'est que les 240 millions de F Cfa qui étaient prévus pour la préparation des athlètes en vue des Jeux olympiques vont être mis à la disposition des athlètes pour leur permettre de survivre en ces temps de covid-19. Décision prise et annoncée par le ministre Danho Paulin, qui rassure également quant aux travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures dans le cadre de la Can 2023. Selon lui, bien qu'une partie des ouvriers chinois travaillant sur les chantiers est bloquée dans leur pays, les travaux se poursuivent. « Naturellement, tout cela sera impacté par la pandémie. Mais pour nous, l'essentiel est d'avoir des athlètes en vie et en bonne santé », a conclu le chef du département des sports dans le pays. ■

Une task force créée au cabinet du ministre

Danho Paulin, qui prend le mal au sérieux, a créé une task force à son cabinet pour gérer cette situation de crise généralisée. La rencontre d'urgence entre la tutelle aura surtout permis au ministre de rassurer les uns et les autres. Il a remis à chacune des fédérations un chèque représentant sa tranche de parafiscalité du trimestre. Si tout se passe comme indiqué, elles pour-

PAUL BAGNINI

AVIS D'ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO	AVIS D'ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO	AVIS D'ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO
<p>Monsieur Amidou SYLLA, Maire de la Commune d'ANYAMA, a l'honneur de porter à la Connaissance du public, qu'en application des courriers N/Réf : 00144/MCLU/DGUF/DDU /SAS/SD/SEK du 16 Janvier 20219, une enquête de commodo et incommodo d'une durée de Trente (30) jours, est ouverte du Jeudi 09 Avril 2020 au Vendredi 08 Mai 2020 inclus, au bureau des Domaines de la Mairie d'ANYAMA, au sujet d'une demande d'établissement d'Arrêté de Concession Définitive sur une parcelle de terrain de 13 ha 68 a 93 ca, sise à Anyama Ebimpé, Commune d'ANYAMA, pour le compte de Monsieur AKO DJE PAUL, 43 15 71 07.</p> <p>Monsieur ATSN AKOTO, chargé des domaines aux services techniques de la Mairie d'ANYAMA, nommé Commissaire Enquêteur par Arrêté N° 54/2020/CANISG du 03 Avril 2020 de Monsieur le Maire d'Anyama, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions et observations qui pourraient être faites et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires dans un registre ouvert à cet effet.</p> <p>Fait à ANYAMA, le 03 Avril 2020</p> <p>Le Maire AMIDOU SYLLA</p>	<p>Le Sous-préfet d'Anyama a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une Enquête de Commodo et Incommodo d'une durée de trente (30) jours allant du mardi 07 avril au mercredi 06 mai 2020 inclus, est ouverte dans les bureaux de la Sous-préfecture d'Anyama, relativement à une demande d'attribution d'une parcelle de terrain, d'une superficie de dix hectares quatre-vingt treize ares soixante trois centiares (10 ha 93 a 63 ca) sise à Akoupé-Zeudji; présentée par le Directeur du Domaine Urbain pour le compte de Monsieur NANGUI AGBASSI PAUL, Tel 08 12 42 48/ 01 26 61 71.</p> <p>Madame YAO née AKA Kouso Angeline, Secrétaire Administratif, Chef du Service des domaines de la Sous-préfecture d'Anyama est nommée Commissaire-Enquêteur par décision n°006/SPAN/DOM du 06 avril 2020, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions et observations qui pourraient être faites dans un registre ouvert à cet effet.</p> <p>Anyama, Le 06 avril 2020</p> <p>KOUAKOU K. Michel Sous-préfet</p>	<p>Il est porté à la connaissance de la population que l'enquête de commodo et incommodo relative à la demande d'autorisation d'extraction de 500 000 mètres cubes de sable de lagune en zone aéroportuaire, dans la commune de Port-Bouët, formulée par les Etablissements BILAL RAMEZ au sujet des travaux de construction du parc des expositions d'Abidjan, démarrée le 17 mars 2020, est prorogée jusqu'au 15 Avril 2020.</p> <p>Monsieur KLA Ouin Antoine Désiré, nommé Commissaire-Enquêteur par décision n° 431/MPB/SG du 17 mars 2020, de Monsieur le Maire, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions et observations qui pourraient être faites, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires, dans les locaux de la Direction des Services Techniques où un registre est ouvert à cet effet.</p> <p>Abidjan, le 03 Avril 2020</p> <p>Le Maire EMMOU Achah Georges, Sylvestre</p>
<p>Le Maire de la commune de Songon a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une enquête de commodo et incommodo d'une durée de trente (30) jours allant du jeudi 09 avril 2020 au vendredi 08 mai 2020 inclus, est ouverte dans les locaux de la Mairie de Songon au sujet d'une demande d'établissement d'Arrêté de Concession Définitive (ACD) sur une parcelle de terrain d'une superficie de 05 ha 63 a 43 ca sise à ADIAPOTO 2, dans la commune de Songon au profit de la FAMILLE LOKOMAN ET AFFIEDO représentée par Monsieur AKE DJAGNON MATHIAS.</p> <p>Monsieur ELEGBE Kodja Jean, Chef des Services Techniques de la Mairie de Songon, nommé Commissaire Enquêteur par décision municipale n° 036/CS/SG/ST du 01 avril 2020 de Monsieur le Maire de Songon, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites à ce sujet et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires, aux bureaux des Services Techniques de la Mairie de Songon où un registre est ouvert à cet effet.</p> <p>Le Maire N'KOLMO-MOBIO Eric</p>	<p>Le Maire de la commune de Songon a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une enquête de commodo et incommodo d'une durée de trente (30) jours allant du jeudi 09 avril 2020 au vendredi 08 mai 2020 inclus, est ouverte dans les locaux de la Mairie de Songon au sujet d'une demande d'établissement d'Arrêté de Concession Définitive (ACD) sur une parcelle de terrain d'une superficie de 10 ha 91 a 43 ca sise à ADIAPOTE, dans la commune de Songon au profit de Monsieur ABRO NESTOR.</p> <p>Monsieur ELEGBE Kodja Jean, Chef des Services Techniques de la Mairie de Songon, nommé Commissaire Enquêteur par décision municipale n° 035/CS/SG/ST du 01 avril 2020 de Monsieur le Maire de Songon, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites à ce sujet et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires, aux bureaux des Services Techniques de la Mairie de Songon où un registre est ouvert à cet effet.</p> <p>Le Maire N'KOLMO-MOBIO Eric</p>	<p>Le Maire de la commune de Songon a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une enquête de commodo et incommodo d'une durée de trente (30) jours allant du jeudi 09 avril 2020 au vendredi 08 mai 2020 inclus, est ouverte dans les locaux de la Mairie de Songon au sujet d'une demande d'établissement d'Arrêté de Concession Définitive (ACD) sur une parcelle de terrain d'une superficie de 09 ha 75 a 47 ca sise à AGBAN, dans la commune de Songon au profit de Monsieur DANHO AGBA.</p> <p>Monsieur ELEGBE Kodja Jean, Chef des Services Techniques de la Mairie de Songon, nommé Commissaire Enquêteur par décision municipale n° 034/CS/SG/ST du 01 avril 2020 de Monsieur le Maire de Songon, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites à ce sujet et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires, aux bureaux des Services Techniques de la Mairie de Songon où un registre est ouvert à cet effet.</p> <p>Le Maire N'KOLMO-MOBIO Eric</p>

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE **143 ou 101** OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

2

Eraternité-Matin

Nation

Mercredi 8 avril 2020

Coronavirus / Le Dr Assane Coulibaly (Dg de l'Airp)

“La chloroquine n'est pas produite en Côte d'Ivoire”

Le directeur général de l'Autorité ivoirienne de régulation pharmaceutique (Airp) invite les populations au calme face aux rumeurs.

Des informations ont été diffusées récemment, faisant état de la production de chloroquine en Côte d'Ivoire. Qu'en est-il exactement ?

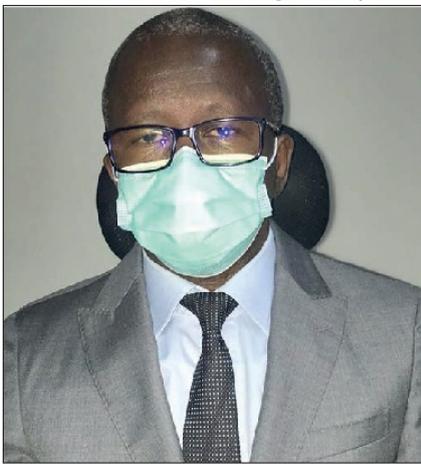
La chloroquine n'est pas produite actuellement en Côte d'Ivoire. Il s'agit d'un malentendu entre les acteurs du Vitib qui, certainement, souhaitaient démontrer leur capacité à produire de la chloroquine dès qu'ils en auront les moyens. En effet, dès diffusion de cette information le vendredi 27 mars 2020, sur instruction du ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, nous nous sommes rendus sur le site du Vitib à Grand-Bassam pour une inspection et un inventaire physique des stocks de chloroquine, en présence des responsables de ces usines. Le constat a révélé une totale absence de production de la chloroquine sur le site.

Pourquoi la Côte d'Ivoire ne produit-elle pas de chloroquine ?

Cette situation est d'ordre mondial car sur recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (Oms) en 2006, la Côte d'Ivoire, à l'instar de bien d'autres pays, a arrêté l'utilisation de la chloroquine dans le traitement du paludisme. Cette décision de l'Oms se justifie par l'apparition d'une chimio résistance à la chloroquine de l'agent pathogène du paludisme : le plasmodium. Ainsi, la nivaquine qui avait été fabriquée en Côte d'Ivoire pendant plus de vingt ans a été retirée de la vente par les autorités sanitaires et la production nationale a été arrêtée. Dès lors, aucun fabricant n'a été autorisé à produire la chloroquine dans le pays.

Le débat de la production de ce médicament a refait surface à l'occasion de la pandémie du coronavirus. Qu'en dites-vous ?

Les publications du Pr Raoult et son équipe ont remis la chloroquine au-devant de la scène. Il existe trois dérivés de la chloroquine qui sont : le phosphate de chloroquine, le sulfate de chloroquine et l'hydroxy-sulfate de chloroquine appelé communément hydroxychloroquine. Alors que



les deux premiers dérivés qui sont réservés au traitement du paludisme ont été retirés du marché, l'hydroxychloroquine, seul dérivé présent actuellement sur le marché, a démontré son efficacité dans le traitement de l'affection à Covid-19. Malheureusement, cette hydroxychloroquine indiquée exclusivement pour le traitement des maladies auto-immunes n'est produite qu'en faible quantité. Sa nouvelle indication dans le traitement du Covid-19 a entraîné un déséquilibre entre l'offre et la demande.

La guérison est-elle avérée avec ce médicament ?

Les cliniciens pourront mieux répondre à cette question. Toutefois, les essais cliniques effectués en France et en Chine ont donné de bons résultats. Le ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique de Côte d'Ivoire a pris un arrêté (N°0070 /MHP/CAB du 30 mars 2020) portant adoption de l'hydroxychloroquine dans le protocole de traitement du Covid-19 et une directive accompagnant l'arrêt du ministre définit le protocole de prise en charge de la maladie à Covid-19. Cependant, il convient d'informer le public et les professionnels de la santé que l'utilisation de l'hydroxychloroquine dans le cadre de la prise en charge de l'affection à Co-

vid-19 n'est pas libre, comme du temps de la nivaquine. L'hydroxychloroquine fait partie de l'arsenal thérapeutique adopté par le système sanitaire ivoirien qui en a défini les conditions et le mode d'utilisation.

Y a-t-il de l'hydroxychloroquine en Côte d'Ivoire ?

Oui, mais la véritable question à se poser, c'est de savoir si face à un pic élevé de propagation du Covid-19 en Côte d'Ivoire, l'arsenal thérapeutique dont nous disposons (y compris l'hydroxychloroquine) pourrait nous permettre de couvrir les besoins nationaux. Nous devons, avant tout, éviter cette réaction de panique qui pousse les populations à vouloir détenir un stock personnel pour s'adonner à l'automédication. Il existe également des risques de rupture artificielle de stocks liée à l'accaparement des produits par des personnes qui ne sont pas vraiment contaminées, au détriment des personnes diagnostiquées positives et prises en charge par l'Institut national de l'hygiène publique (Inhp) chargé de la coordination et de la lutte contre le Covid-19. Nous profitons de votre tribune pour demander à la population d'éviter de répandre des rumeurs et de se conformer aux instructions qui ont été édictées par l'autorité compétente.

Je voudrais encore répondre par un oui à votre question, tout en précisant que les spécialités pharmaceutiques à base d'hydroxychloroquine présentes sur le marché ne correspondent pas à la présentation et aux doses requises dans la prise en charge du Covid-19.

Vous parlez de recherche interne pour doter les entreprises locales de la matière première. Où en sommes-nous ?

Contrairement à ce qui a été dit concernant le Vitib, il n'y a pas de matière première disponible en Côte d'Ivoire et les autorités sont à pied d'œuvre pour permettre un approvisionnement en hydroxychloroquine (matière première), afin de réquisitionner les usines locales qui possèdent la capacité de produire le médicament. Dans son adresse à la nation, le Chef de l'Etat a mentionné le renforcement des capacités de la production locale en médicaments.

Et la part de la recherche interne ? Les entreprises locales pourront-elles en produire ? Si oui, en quelle quantité ?

La production locale peut mieux que les importations s'adapter aux protocoles nationaux de prise en charge et à la conduite des essais cliniques. Les quantités produites sont dépendantes de l'approvisionnement de la matière première active dont les seuls pays producteurs sont la Chine et l'Inde.

Certaines personnes affirment produire des antidotes au coronavirus. Avez-vous été saisi de cette question ?

Certes, des initiatives sont prises par des acteurs de la médecine traditionnelle et par des chercheurs nationaux ou régionaux, mais là encore, il faut éviter d'aller trop vite en besogne. Nous devons nous assurer que tout traitement proposé possède une réelle action thérapeutique, mais surtout nous assurer de son innocuité, c'est-à-dire qu'il n'entraîne pas des nuisances dans l'organisme.

Quelle collaboration avez-vous avec la médecine

traditionnelle ?

Elle relève du ministère de la Santé et de l'Hygiène publique à travers le Programme national de promotion de la médecine traditionnelle. On parle des Médicaments traditionnels améliorés (Mta). Les Mta doivent être approuvés par l'Airp avant leur utilisation dans le système des soins.

Parlant de pharmacopée, il est répandu que les feuilles de neem contiendraient de la chloroquine, donc à même de traiter le coronavirus. Confirmez-vous cela ?

Il s'agit là encore d'une information erronée. Les chercheurs de la Faculté de Pharmacie d'Abidjan ont affirmé sur les chaînes de télévision nationale que la feuille de neem n'avait aucun effet, ni préventif, ni curatif sur l'affection à coronavirus, mais pouvait, en revanche, manifester des effets nocifs. C'est toujours la peur qui pousse les populations à de tels abus.

D'un cas, le 11 mars, nous sommes à plus de 200 cas, le 3 avril 2020. Les populations n'ont-elles pas le droit de s'inquiéter ?

Même si nous étions à moins de 200 cas, la situation demeure tout de même préoccupante. C'est le lieu ici de rappeler que toutes les mesures prises par le gouvernement à l'issue de la réunion du Conseil de sécurité doivent être scrupuleusement observées par la population afin de pouvoir contrôler, voire arrêter la propagation du Covid-19. Le gouvernement a doté les structures sanitaires telles que l'Institut Pasteur d'Abidjan en moyens de dépistage à grande échelle.

Les infrastructures sanitaires sont en cours de réhabilitation et d'équipement. Nous disons, encore une fois, à la population de ne pas céder à la panique, mais plutôt d'appliquer les mesures édictées par le gouvernement telles que la mesure de distanciation sociale, le lavage des mains à l'eau et au savon, l'application du gel hydro-alcoolique et le port du masque. Concernant la lutte contre l'automédication, des instructions fermes données aux pharmaciens préconisent un

usage rationnel des médicaments actuellement disponibles ou en cours d'approvisionnement par la Nouvelle pharmacie de la santé publique (Npsp) et par les quatre grossistes réparateurs privés : Ubipharm, Copharmed, Dpci, Tedis-Pharma. Les Ivoiriens doivent garder leur confiance au système de santé nationale.

Avez-vous la possibilité de sillonner Abidjan aujourd'hui ou certains sites pour vérifier qu'il n'y a pas de contrefaçon de cette chloroquine dans le cadre de ce vent de panique ?

La peur panique ne doit pas faire le lit des falsificateurs des produits pharmaceutiques. Si vous trouvez de la chloroquine sur le marché de Roxy, ce n'est pas de la vraie chloroquine. Nos enquêtes sur le terrain ont permis de relever l'existence de cette fausse chloroquine sous des appellations fantaisistes telles que Nuriquine, Nuriquine. Des sanctions ont été prises.

Ce qui importe, c'est de sensibiliser les Ivoiriens aux risques liés à l'utilisation de ces faux médicaments de qualité inférieure ou falsifiés.

Quel est votre avis sur la fabrication des cache-nez artisanaux ?

Ces cache-nez artisanaux peuvent devenir une alternative intéressante face à la pénurie et à la spéculation sur les prix des masques à usage unique importés. Nous profitons de votre tribune pour informer les Ivoiriens que des mesures de contrôle et de surveillance des prix sont en cours. Des initiatives sont prises par le gouvernement en direction des industries du textile et de l'emballage pour promouvoir une production locale de masques de protection individuelle à moindre coût. Le secteur informel avec les couturières de quartier pourrait être appelé à jouer un rôle majeur dans la mise à disposition de masques artisanaux lavables et réutilisables pour un usage généralisé à toute la population.

INTERVIEW RÉALISÉE PAR MARCELLINE GNEPROUST

CORONAVIRUS (COVID-19)

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

Mesures de prévention

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE

143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

• Impact de la maladie en zone Uemoa

Finances publiques tendues, reprise économique difficile, selon Bloomfield Investment

Pour l'agence de notation basée à Abidjan, le PIB de la zone devrait décélérer en dessous de 4% si la crise est contenue sur le premier trimestre.

L'analyse commence par un constat : tous les Etats membres de la zone Uemoa sont touchés par la pandémie à Coronavirus Covid-19 avec le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire enregistrant les plus grands nombres de contamination (222 cas pour le Burkina Faso et 165 pour la Côte d'Ivoire au 29 mars 2020). S'ensuit une évidence : la pandémie qui touche tous les continents aura un impact direct sur les économies de la zone Uemoa. Pour Bloomfield Intelligence, entité de l'agence de notation Bloomfield Investment, cet impact direct sur l'économie se fera dans la Zone Uemoa (Union économique et monétaire ouest-africaine regroupant huit pays), essentiellement par quatre canaux : le commerce international ; les transferts des migrants, l'activité économique nationale ; et les finances publiques. Pour l'agence de notation, une baisse de la demande des produits d'exportation est en vue. Les principaux pays de la zone, c'est connu, exportent principalement les matières premières. Ces dernières années, il a été observé une tendance relativement à la hausse de ces différentes exportations en relation, soit avec la bonne performance de la production, soit avec l'amélioration des prix à l'international, rappelle l'étude. En 2017, les cinq principaux produits d'exportation de la zone sont : l'or, le cacao, le pétrole, la noix de cajou et le coton. Ils représentent 64,72% des exportations totales de biens. La répartition géographique des exportations officielles de l'Union montre que celles-ci sont destinées principalement à l'Europe (44,1%), suivie de l'Afrique (21,6%), de l'Asie (20,5%) et de l'Amérique (7,9%) soutient l'agence. Pour les auteurs de l'étude, « il est évident que la baisse de l'activité économique mondiale va entraîner une baisse de la demande de ces produits d'exportation, occasionnant ainsi une baisse des recettes d'exportation pour

les pays de la zone Uemoa ». Pour le premier trimestre, disent ces économistes, la plupart de ces produits ont suivi une tendance à la baisse de leur valeur par rapport à l'entame de l'année 2020. Cette situation devrait s'étendre d'après les premières estimations sur tout le premier semestre 2020. Les pays ne seront toutefois pas touchés de la même manière. « L'or, malgré sa qualité d'actif en période de crise a enregistré une très forte volatilité de son prix sur le premier trimestre en raison des nombreuses incertitudes soulevées par le COVID 19. Toutefois, les mesures vigoureuses prises par les banques centrales au niveau international pourraient soutenir le cours dans les mois à venir. Cette situation aurait pu être à la faveur des pays exportateurs, cependant la perturbation du transport aérien et l'arrêt de l'activité de certaines raffineries devraient limiter les exportations d'or ». Le Burkina Faso et le Mali sont les plus exposés avec des exportations d'or représentant, respectivement 68% et 69,7% des exportations totales de biens en 2018, analysent les économistes de Bloomfield Intelligence. Qu'en est-il du cacao ? « Bien que les cours du cacao ont été en hausse sur les deux premiers mois de 2020, les anticipations sur une augmentation de la production en raison d'une bonne pluviométrie et sur la baisse de la demande en raison de la propagation du Covid 19 ont contribué à un repli des cours au mois de mars. Cette situation pourrait perdurer et avoir une incidence sur les exportations de la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao, et dont les produits du cacao représentent 38,6% de ses exportations totales de biens en 2018 ». S'agissant des cours du pétrole, ceux-ci connaissent des baisses assez importantes, ayant perdu plus de 60% de leur valeur sur le premier trimestre. Cette chute résulte du déséquilibre sur le marché entre offre abondante et baisse de la de-



Stanislas ZEZE, Président du Conseil d'administration, Directeur général de Bloomfield Investment Corporation. (PHOTOS: DR)

mande mondiale. L'analyse de Bloomfield : « Même si les pays producteurs arrivaient à s'entendre sur un quota de production, le ralentissement de l'économie mondiale et l'importance des stocks limiteraient la hausse des cours par rapport à leur niveau de l'année dernière. La Côte d'Ivoire, le Niger et le Sénégal sont les principaux pays de la zone dont les exportations seraient exposées ». La situation de la noix de cajou intéresse particulièrement la Côte d'Ivoire et la Guinée Bissau. La Côte d'Ivoire est en effet le premier producteur mondial de cette spéculant qui est également son deuxième produit d'exportation (8,90%) derrière le cacao. Les exportations de noix de cajou représentent 99% des exportations totales de biens de la Guinée-Bissau en 2018, rendant le pays fortement vulnérable. Sur les deux premiers mois de l'année, souligne l'étude, le cours de la noix de cajou s'est contracté. Les projections du cours de la noix de cajou s'avèrent plus délicates pour les mois à venir. En effet, l'approvisionnement des populations en denrées alimentaires, particulièrement des produits de longue conservation, dans un contexte de baisse du transport pourrait avoir une incidence positive sur le prix

de la noix de cajou, mais pas nécessairement dans les pays d'origine. Les mesures de confinement prises en Inde impacteront nécessairement les industriels du secteur, ce qui occasionnera une baisse de la demande en noix de cajou brut et partant des prix.

Une reprise de l'activité économique pour les prochains mois qui s'annonce difficile
Le ralentissement dans l'exécution des chantiers structurants, le ralentissement de l'activité économique, les effets indirects de la contraction de l'économie mondiale, l'arrêt de l'investissement public et privé, le report des taxes et impôts, conduiront à une contraction importante du PIB de la zone en dessous de 4% si la crise ne s'étale que sur le premier semestre, avancent les économistes de Bloomfield. Qui prévient : la situation pourrait être plus contraignante si elle perdurait après cette période. « La capacité de mobilisation des ressources annoncées par certains Etats pour faire face à la crise sanitaire et accompagner le secteur privé sera cruciale. Les investissements des entreprises du secteur privé vont être stoppés afin d'avoir une meilleure visibilité sur l'évolution de la situation. Le risque de faillite est rela-

tivement important à cause de l'arrêt brutal de l'activité dans certains secteurs et particulièrement pour les PME/PMI qui ne sauront pas ajuster leur fonctionnement dans cette situation ». Pour les entreprises ayant des factures avec l'Etat, l'accumulation des arriérés constituera une épée de Damoclès, anticipe l'étude. La crise sanitaire pourrait soulever la question de la capacité de stockage des produits agricoles dans un contexte de prix bas et de faiblesse de la demande. « Il apparaît important dans un tel contexte pour les Etats, d'envisager des stratégies pour ne pas fragiliser davantage un secteur agricole qui concentre l'essentiel de la main d'œuvre dans la plupart des pays de la zone. Certains Etats ont déjà initié des plans de soutien à l'économie afin de mitiger l'impact de la pandémie. L'efficacité sur la durée, les différentes mesures prises, bien que louables, pourraient être remises en cause. En effet, le contexte actuel est marqué par un ralentissement/arrêt de l'activité des entreprises. Par conséquent, le report du paiement de taxes et impôts ne pourrait être une solution durable et soutenable pour le secteur privé ». Pour preuve, à échéance, ajoutent les économistes, (trois mois en ce qui concerne la Côte d'Ivoire), les entreprises, déjà en difficulté devront faire face à un cumul de différentes charges dues et qui avaient été reportées. Pour Bloomfield, le risque social n'est pas négligeable. Une analyse qui se rapproche de celle polémique d'un institut français de stratégie abondamment relayé ces derniers jours par les médias. « La pandémie du Covid 19 met en exergue les faiblesses du système de santé des pays de l'UEMOA face à une urgence sanitaire de cette ampleur. Au-delà du système sanitaire, elle vient rappeler les nombreux déficits en infrastructures socio-économiques de base. Ainsi, cette crise sanitaire pourrait fragiliser davantage un environnement social relative-

ment précaire, exacerbant les besoins des populations et la précarité de certains ménages avec une hausse du chômage en perspective. A cela s'ajoute la crise sécuritaire et humanitaire dans certains pays de la zone (Burkina Faso, Mali). D'où cette exhortation des auteurs : « Il apparaît urgent pour les autorités nationales de faire preuve de transparence, de bonne gouvernance et de fermeté dans la gestion de la crise, et particulièrement des fonds alloués à cette fin afin, premièrement de rassurer la population, et deuxièmement de maintenir leur confiance en l'action gouvernementale ».

Une remise en cause des modèles de développement des pays africains est en jeu
Les différents canaux de transmission des conséquences de la crise sanitaire actuelle rappellent les nombreuses failles des économies africaines et particulièrement de la zone UEMOA : entre autres, la forte concentration des produits d'exportation sur les matières premières à faible valeur ajoutée, la faible diversification de l'économie, l'étrécesse de la capacité financière des Etats, la faiblesse des infrastructures, etc., poursuit le rapport. Qui recommande : « C'est l'occasion donnée aux Etats africains de repenser leur modèle de développement. Au niveau mondial, les pays développés procéderont à une relocalisation de certaines industries afin de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Les Etats pourraient se replier sur eux-mêmes. Il apparaît alors nécessaire pour les pays africains de renforcer la coopération et l'intégration régionale en réorganisant leurs économies. La capacité des Etats africains à formuler les politiques économiques pour booster les économies, sera très importante pour assurer la croissance et améliorer le quotidien des populations ».

VALENTIN MBOUGUENG

CORONAVIRUS (COVID-19)



Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.



Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.



Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.



Bien cuire la viande et les œufs.

Mesures de prévention

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE

143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

• Les pays impactés en Afrique

Le premier cas de Covid-19 en Afrique est apparu en février 2020 en Égypte. 51 pays africains sur 54 sont actuellement touchés par le coronavirus.

- Algérie**

Hier mardi 7 avril, 1423 cas de Covid-19 ont été confirmés, ainsi que 173 décès. L'Algérie suspend toutes ses liaisons avec les pays européens et plusieurs capitales du Moyen-Orient.

Maroc

Le royaume enregistre le 7 avril 1181 cas de Covid-19, dont 83 morts. Les autorités marocaines ont imposé des restrictions aux événements sportifs et culturels, notamment en fermant les stades au public, ainsi qu'un confinement. Mi-mars, elles ont décrété l'état d'urgence.

Tunisie

Les derniers chiffres sont de 596 cas confirmés, 22 personnes ont perdu la vie à cause du virus. La population est désormais confinée jusqu'au 20 avril. Un couvre-feu est en vigueur de 18 heures à 6 heures.

Libye

Seuls 19 cas sont déclarés et un mort.

Égypte

Le pays enregistre 1322 cas confirmés et 85 morts.

Soudan du Sud

Le premier vice-président Riek Machar a annoncé un premier cas de contamination dimanche 5 avril. Il s'agit d'une femme de 29 ans arrivée le 28 février en provenance des Pays-Bas, via l'Éthiopie, a-t-il dit. Il n'a pas précisé sa nationalité.

Angola

Le pays enregistre 16 cas de Covid-19 ce mardi 7 avril et 2 morts.

République Démocratique du Congo (RDC)

161 cas sont confirmés 18 personnes sont mortes. Le gouvernement a commencé lundi matin l'isolement et le confinement total du centre politique, économique et diplomatique de sa capitale Kinshasa, considéré comme l'épicentre de la pandémie de Covid-19.

Congo-Brazzaville

Quarante-cinq cas au total sont recensés ce lundi 6 avril. Les premiers cas étaient se-

Kenya

Le pays compte officiellement 158 cas certifiés de coronavirus et 6 morts, pour la plupart à Nairobi et sur la côte. C'est le deuxième pays le plus touché d'Afrique de l'Est, après l'île Maurice (244 cas).

Mozambique

L'ancienne colonie portugaise connaît 10 cas avérés de contamination en ce 6 avril et un premier cas de rémission.

Ouganda

Le pays compte 52 cas avérés de Covid-19.

Rwanda

Le Rwanda enregistre 104 cas de coronavirus le 6 avril et quatre rémissions. Le premier cas était un ressortissant de nationalité indienne. Le confinement général, instauré le 22 mars, est prolongé jusqu'au 19 avril.

Somalie

Mogadiscio confirme 7 cas de malades au 6 avril et déjà une rémission.

Tanzanie

Alors qu'un premier cas avait été répertorié lundi 16 mars, venant de l'étranger. Mais depuis le nombre de cas confirmés de Covid-19 s'élève à 20 ce 3 avril et on dénombre un premier décès.

Zimbabwe

22 cas ont été déclarés au 6 avril. Une personne est décédée.

Madagascar

Le pays a enregistré 72 cas le 6 avril et deux rémissions.

Île Maurice

227 cas ont été déclarés sur l'île, et sept personnes en sont décédées, ce 6 avril.

Seychelles

10 cas sont déclarés ce vendredi 6 avril. L'une des personnes touchées est actuellement en soins intensifs. Plus de 250 personnes sont toujours en quarantaine surveillée. Il n'y a pas de confinement annoncé, et tous les touristes ou ressortissants étrangers ont été rapatriés.

Cap-Vert

L'archipel compte depuis lundi 6 avril, 7 cas déclarés, à Praia, la capitale, mais aussi sur l'île de Boa Vista. Un décès a eu lieu. L'île est désormais en quarantaine.

Au cours des derniers jours, le gouvernement a mis en quarantaine 240 personnes rentrées au pays en provenance d'Europe et des États-Unis.

Gambie

Le pays compte quatre cas de coronavirus ce 7 avril, deux morts et déjà deux cas de rémission.

Ghana

214 cas de coronavirus ont été recensés au Ghana ce 6 avril dont cinq morts, et 31 patients en rémission.

Sierra Leone

Le pays compte six cas de coronavirus ce 6 avril.

52 cas sont connus ce 6 avril et trois premiers décès.

Malawi

Jusqu'ici épargné par le nouveau coronavirus, le Malawi a rejoint le jeudi 2 avril la longue liste des pays africains touchés par la pandémie en annonçant les trois premiers cas confirmés de contamination sur son territoire. Deux cas supplémentaires ont été décelés ce lundi 6 avril.

Botswana

Le pays compte 6 cas de coronavirus ce 6 avril et un mort.

Burundi

Le pays compte 3 cas de coronavirus ce 6 avril. Il est sorti de la liste des pays officiellement épargnés par le Covid-19.

Djibouti

Ce lundi 6 avril, 59 cas ont été identifiés.

Éthiopie

Le pays compte désormais 44 personnes atteintes du Covid-19 et deux décès ce 6 avril. Le deuxième pays le plus peuplé d'Afrique avait annoncé le dimanche 15 mars trois nouveaux cas, qui avaient été en contact avec la première personne contaminée dans ce pays.

Erythrée

Le pays compte ce 6 avril 29 cas.

Pour le moment, trois pays africains sont officiellement épargnés de toute contamination. Il s'agit des Comores, du Lesotho, de l'archipel de Sao Tomé-et-Principe. Certains de ces pays mettent en avant leur isolement qui aurait permis d'échapper aux contaminations, jusqu'à présent.

- Comores**
- déjà 92 cas de rémission. Le pays déplore deux morts. Le premier, Pape Diouf, le célèbre président de club, est décédé dans un hôpital de Dakar le 31 mars.
- Bénin**
- Le Bénin enregistre 26 cas de coronavirus et un premier décès. Le premier cas avait été diagnostiqué lundi 16 mars.
- Burkina Faso**
- Ce pays sahélien pauvre de 20 millions d'habitants est le pays le plus touché en Afrique de l'Ouest. Il compte au 7 avril, 364 cas confirmés et 18 décès.
- Cameroun**
- Le Cameroun est le deuxième pays le plus touché d'Afrique subsaharienne, derrière l'Afrique du Sud. Il y avait 306 cas répertoriés vendredi 3 avril et ce mardi 7 avril on est passé à 658 cas. Neuf personnes sont mortes.
- Lesotho**
- Le président ghanéen Nana Akufo-Addo a annoncé un plan de 61,1 milliards de F Cfa pour aider le pays à faire face à la pandémie. Tous les officiels ghanéens ont l'interdiction formelle de voyager à l'étranger.
- Guinée**
- Les autorités sanitaires du pays ont enregistré 121 cas ce 6 avril, et pour le moment aucun décès.
- Guinée-Bissau**
- 9 cas ont été déclarés dans le pays.
- Liberia**
- Dix-huit cas de Covid-19 sont officiellement déclarés ce 6 avril.
- Mali**
- Le pays est passé de deux cas mercredi 25 mars à 47 personnes infectées, ce 6 avril. Une première personne atteinte du Covid-19 est décédée samedi 28 mars, quatre autres depuis, ce qui porte le bilan à cinq morts.

SOURCE : AFP

Professeur Koné Tiemoman (directeur général de l'Université virtuelle de Côte d'Ivoire)

“Notre savoir-faire nous permet d'accompagner toute structure”

De toutes les universités, elle est la seule à fonctionner actuellement. L'Université virtuelle de Côte d'Ivoire (Uvci) veut se mettre au service des autres universités et aussi des grandes écoles. Entretien avec son premier responsable.

Vous dirigez la seule université dont le fonctionnement n'a pas été impacté par la crise sanitaire du covid-19...

L'Université virtuelle de Côte d'Ivoire continue effectivement de fonctionner normalement. Les dispositions prises par l'État dans le cadre de l'urgence sanitaire du covid-19 n'ont pas eu d'impact négatif sur le bon déroulement de nos enseignements. Cela s'explique par le fait que nous sommes une université dont le modèle de formation permet à tout apprenant d'apprendre partout et à tout moment.

Votre modèle techno-pédagogique peut-il être utilisé par les autres universités et plus globalement par l'Éducation nationale pour assurer la continuité des enseignements, malgré leur fermeture décladée par le gouvernement pour freiner la propagation de la pandémie ?

La techno-pédagogie peut être simplement comprise comme le prolongement numérique de la pédagogie classique. Il s'agit d'enseigner



en s'appuyant sur les outils numériques de l'audiovisuel et sur le réseau Internet.

La techno-pédagogie est une amélioration pédagogique et est applicable à tout type d'enseignement. Pour ce qui est de la continuité des ensei-

gnements dans le contexte du covid-19, nous avons deux angles d'attaque.

Une première approche consiste à juste transposer la pédagogie classique en ligne, pour qu'elle soit accessible aux apprenants à

distance. Elle est onéreuse mais d'application immédiate, car elle permet de conserver l'essentiel des habitudes des formateurs et des apprenants. Cette approche est une bonne alternative en espérant une réouverture des établissements dans moins de trois mois.

La deuxième approche est celle de la techno-pédagogie. Elle est un peu plus complexe, car elle induit des changements pour lesquels il est nécessaire de former les enseignants.

Cette approche garantit une bonne qualité de la formation à distance. Elle nécessite un à deux mois de préparation avant sa mise en œuvre. Elle est utile si on s'engage pour le long terme.

De façon concrète, comment l'université de Bouaké, par exemple, peut-elle bénéficier de l'expertise de l'Uvci ?

Une des missions spécifiques de l'Uvci est d'accompagner les autres universités et grandes écoles publiques afin de rendre accessibles leurs différentes formations. Les plateformes de forma-

tion développées par l'Uvci intègrent un espace de cours dédié pour chaque université. Il appartient maintenant à l'Université de Bouaké d'opter pour la techno-pédagogie et permettre que ses enseignants soient formés à exploiter l'espace de cours qui leur est réservé.

L'Uvci a-t-elle l'expertise et les outils pour sauver toutes les autres universités, qu'elles soient publiques ou privées ?

Nous avons, en quatre années de fonctionnement, acquis une expertise certaine. Nous avons également l'avantage d'avoir développé en interne toutes nos plateformes, ce qui nous en donne une maîtrise parfaite. Notre savoir-faire nous permet d'accompagner toute structure qui a un besoin de formation à distance, qu'elle soit publique ou privée. Nous avons même commencé à le faire pour certaines structures.

Au-delà des universités, la techno-pédagogie de l'Uvci peut-elle être adaptée aux grandes écoles qui préparent au Bts ?

La techno-pédagogie est une manière d'enseigner exploitant les richesses des Tlc. Elle n'est pas spécifique à un type de formation. Les grandes écoles qui préparent au Bts peuvent être accompagnées par l'Uvci.

On suppose que la mise en œuvre de toutes ces réponses nécessite un renforcement de vos capacités. Combien coûtera le sauvetage de l'école ivoirienne par le numérique ?

La techno-pédagogie a l'avantage de permettre une économie d'échelle. Plus elle est utilisée, moins elle est coûteuse. Les appuis seront toujours les bienvenus.

Toutefois, en se basant sur les possibilités de réaménagement budgétaire au niveau des structures publiques, et un minimum de contribution des structures privées, l'Uvci est à même de remplir sa mission de développement de la formation à distance auprès de l'école ivoirienne.

INTERVIEW RÉALISÉE PAR
BLEDSOON MATHIEU

Lutte contre le coronavirus

L'Inp-hb va produire des solutions hydro-alcooliques et des gels en quantité et en qualité

L'Institut national polytechnique Houphouët-Boigny de Yamoussoukro ambitionne de prendre toute sa place auprès du gouvernement, dans la lutte contre la pandémie du Covid-19. A cet égard, les chercheurs de l'institut se proposent de fabriquer sur place, à Yamoussoukro, et de mettre à la disposition des populations un certain nombre de produits indispensables dans la protection des populations. Des produits qui sont devenus rares et dont les prix ont augmenté de façon injustifiée. Il s'agit des solutions et gels hydro-alcooliques ainsi que des masques. Des échantillons de ces produits et équipements made in Yamoussoukro ont été présentés le 3 avril, au sein dudit institut, au professeur Akré Zingbé, directrice de l'Innovation, représentant le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique et au préfet de région, préfet du département de Yamoussoukro, Brou Kouamé. Selon les pro-



Le professeur Sacré Zingbé, apprécie les produits du savoir-faire des chercheurs de l'Inp-hb. (PHOTO: N'DRI CÉLESTIN)

fesseurs Soro Doudjo, Yao Benjamin et Zoueu Jérémie qui se sont succédé pour présenter ces produits aux autorités, les solutions fabriquées à l'Inp-hb sont conformes aux normes de l'Organisation

mondiale de la santé (Oms) et éliminent à 99,99% les microbes et autres virus. Tandis que les cache-nez sont lavables et réutilisables après usage. Un autre volet de ce projet porté par les équipes

de l'Inp-hb porte sur la possibilité pour les chercheurs de réaliser des dépistages de la population en un temps record, à l'effet de contrer rapidement la propagation de cette maladie. Dans cette

perspective, qui nécessite l'acquisition d'appareils et de réactifs, les chercheurs entendent proposer des voies plus sûres permettant d'identifier les personnes atteintes par la maladie et d'éviter d'autres contaminations. « Les contacts avec les partenaires de certaines universités étrangères montrent que cela est possible et fiable », a rassuré Dr Koffi N'Guessan, qui a mis ses collaborateurs en mission, à l'effet de relever le défi face aux ravages du Covid-19. « Je souhaite que les produits qui seront fabriqués en grande quantité puissent contribuer à nous aider à traverser, sans grands dommages, ces moments si difficiles », a-t-il espéré, avant de profiter de l'opportunité pour plaider en faveur de la nécessité pour l'Institut de disposer d'un laboratoire de microbiologie performant. « La situation actuelle nous enseigne la culture de veille permanente ainsi que la capacité de réactivité à l'effet de trouver par nous-mêmes des

solutions durables à nos problèmes sociétaux », a conclu le directeur général de l'Inp, non sans souhaiter un appui financier conséquent pour l'achat des réactifs, en ce qui concerne une production plus massive de gels et de solutions hydro-alcooliques. Et à moindre coût. Déjà, ce sont près de 600 litres de solution et de gel qui ont été fabriqués et mis à la disposition des populations de Yamoussoukro. Le Pr Akré Zingbé s'est dit heureux de savoir que cet institut dispose de compétences capables d'apporter la réponse à cette crise. Elle a également exprimé sa joie de savoir que les chercheurs de l'institut sont capables de produire des aliments riches en vitamine C, à partir de la pomme d'acajou. Elle a enfin promis que le ministre Mabri Toikeusse, très attentif à l'initiative de l'Inp, mettra tout en œuvre pour trouver les moyens financiers indispensables pour accompagner le projet.

N'DRI CÉLESTIN

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101

OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

2

Fraternité **Matin** Nation

Mardi 7 avril 2020

Mesures en faveur des entreprises et des populations

Le ministre Adama Coulibaly dit tout

Le ministre de l'Économie et des Finances, dans cette interview exclusive, revient en détail sur le plan de riposte du gouvernement présenté par le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly.

Le Premier ministre a annoncé un train de mesures socio-économiques dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Coronavirus. A partir de quand et comment ces mesures vont-elles s'appliquer concrètement ?

Le plan de soutien économique, social et humanitaire, d'un montant total de 1700 milliards de FCFA, annoncé par Monsieur le Premier Ministre pour faire face aux conséquences socio-économiques de la crise sanitaire du Covid-19 connaît déjà un début de mise en œuvre. En effet, en ce qui concerne les mesures ne nécessitant pas de dispositif particulier d'exécution, l'entrée en vigueur est immédiate depuis l'annonce. Je veux citer par exemple la baisse des prix à la pompe, le report du paiement des factures d'électricité et d'eau et la prise en charge des factures de 1 million de ménages abonnés au tarif social d'électricité et d'eau, la suspension des contrôles fiscaux ainsi que l'ensemble des moratoires accordés aux entreprises en matière d'obligations fiscales, le paiement de la dette fournisseurs de moins de 100 millions. Au-delà de ces mesures, le Gouvernement est à pieds d'œuvre pour proposer très rapidement, avec l'ensemble des acteurs, un dispositif concret d'opérationnalisation des autres mesures. Il s'agit notamment du fonds d'aide d'urgence en faveur des populations les plus vulnérables ainsi que les autres fonds qui ont été annoncés. L'objectif des consultations en amont est d'assurer une mise en œuvre réussie et satisfaisante de

l'ensemble des mesures afin de garantir l'atteinte des objectifs visés par ces mesures.

Le Chef de gouvernement a promis des soutiens aux entreprises. Quels sont les critères à partir desquels les bénéficiaires seront choisis ?

Depuis le début de la crise, le Gouvernement et les principales organisations du Secteur Privé, représentées notamment par la CGECI, la FIPME, la Chambre de Commerce et d'Industrie, se sont inscrits dans une approche de concertation, en vue de conjuguer leurs efforts pour relever les défis liés à la baisse de l'activité économique. Dans cette même dynamique de concertation, le Gouvernement va engager des discussions concrètes avec ces mêmes organisations du secteur privé pour arrêter au cours des prochains jours les modes opératoires des appuis financiers en faveur du secteur privé. Il convient de noter que ces appuis concernent les entreprises des secteurs et sous-secteurs en difficulté. Les critères d'éligibilité seront discutés et arrêtés en vue de l'application diligente des mesures.

Le plan gouvernemental prévoit un appui aux filières agricoles. Comment cela va-t-il se traduire ?

L'appui aux filières agricoles constitue un pan important du plan de soutien à l'économie. Et cela s'explique par le rôle du secteur agricole dans notre économie et surtout du nombre d'emplois directs et indirects issus de ce secteur. De façon



PHOTO : DR

concrète, et comme Monsieur le Premier Ministre l'a indiqué, il est prévu : le soutien aux principales filières de l'économie à sa-

montant de 250 milliards de FCFA ; le soutien à la production vivrière, maraîchère et fruitière pour un montant de

Pour la mise en œuvre, nous avons prévu de nous inscrire dans une approche inclusive qui va impliquer les sectoriels ainsi que les

modalités pratiques pour l'utilisation de l'appui du Gouvernement. Le ministère de l'Agriculture et du développement durable d'une part et le ministère des Ressources animales et Halieutiques d'autres part sont en concertation avec les organisations professionnelles agricoles, notamment le Conseil Café-Cacao, le Conseil Coton-Anacarde et le Conseil Palmier-Hévéa pour préciser les modalités d'application des mesures

Le Premier ministre a annoncé aussi la création de Fonds de solidarité. Comment va-t-il être financé ?

Le fonds de solidarité annoncé par le Premier Ministre sera abondé en partie par l'État. Nous espérons également une forte mobilisation des partenaires au développement, pour contribuer au financement de ce fonds. En dehors de ces deux grandes contributions, nous pensons également que le fonds devrait enregistrer des dons à la fois des particuliers et des entreprises, désireuses de contribuer à aider les couches sociales les plus défavorisées en cette période de crise. Nous constatons déjà un élan de solidarité de plusieurs acteurs publics et privés qui posent des actes citoyens à travers leurs dons.

Concernant les filets sociaux, comment va se faire le choix des bénéficiaires ? Et par quels moyens recevront-ils les aides financières ?

Je voudrais rappeler, avant de revenir à votre question, qu'un programme de filets sociaux, consistant à faire un transfert direct aux personnes les plus vulnérables

Depuis le début de la crise, le Gouvernement et les principales organisations du Secteur Privé, représentées notamment par la CGECI, la FIPME, la Chambre de Commerce et d'Industrie, se sont inscrits dans une approche de concertation, en vue de conjuguer leurs efforts pour relever les défis liés à la baisse de l'activité économique.

voir l'anacarde, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, le cacao, le café, pour un

50 milliards de FCFA, dont 20 milliards au titre des intrants.

faitières des différentes filières agricoles, pour permettre de définir les

CORONAVIRUS (COVID-19)
Mesures de prévention



Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.



Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.



Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.



Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE

143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

Nation

Fraternité-Matin

3

Mardi 7 avril 2020

PHOTO: DR

existe déjà dans le cadre du programme social du Gouvernement, avec environ 125 000 bénéficiaires à ce jour. Les filets sociaux à mettre en place dans le cadre du soutien lié au COVID-19 permettra d'élargir le nombre des bénéficiaires des filets sociaux existants. Des enquêtes de terrain seront réalisées pour la sélection des bénéficiaires, avec une plus grande célérité dans la phase préparatoire, en vue de permettre de passer à la phase pratique dans les plus brefs délais, pour soulager nos compatriotes affectés par la crise sanitaire en cours. Pour les personnes identifiées comme bénéficiaires, elles recevront des transferts, via mobile money, pour leur permettre de faire face à leur besoin de base. Les frais de transfert seront réduits durant cette période, conformément aux recommandations de la BCEAO dans la matière.

Le gouvernement a consenti à décaler, pour l'ensemble des abonnés, les dates limites de paiement des factures d'électricité et d'eau, d'avril à juillet 2020, et de mai à août 2020. Ne sachant pas quand cette crise prendra fin, pourrait-il y avoir d'autres mesures similaires si la pandémie perdurait ?

Le décalage du paiement proposé par le Gouvernement permettra à l'ensemble de nos concitoyens de bénéficier de modalités plus assouplies de règlement des factures. Le ministre du Pétrole et de l'Énergie a fait des communiqués dans ce sens dans la presse pour mieux informer la population sur l'application de ces mesures.

Certaines personnes attendaient une annulation pure et simple des factures d'eau et d'électricité de tous les abonnés durant cette période de crise. Cela est-il possible ?

Comme je l'indiquais précédemment, pour l'instant ce que le Gouvernement a proposé est un report du paiement des factures.



Je voudrais aussi rappeler que l'annulation a été faite pour les couches défavorisées qui sont au tarif social de l'électricité. Il s'agit d'1 million de ménages, soit environ 6 millions de personnes.

Je voudrais relever que, en plus du report, plusieurs mesures ont été prises qui devraient bénéficier directement aux populations. Il s'agit du fonds de solidarité d'un montant de 170 milliards de FCFA et du fonds de soutien au secteur informel d'un montant de 100 milliards de FCFA.

Le Chef du gouvernement a aussi parlé d'incitation des propriétaires de logements à faire preuve de souplesse et à discuter avec leurs locataires. Comment le gouvernement va s'y prendre ?

Cette mesure est une invitation au propriétaire de maison, à considérer la crise qui prévaut, afin de faire preuve de compréhension en offrant des modalités plus souples de règlements des loyers. Une option serait d'utiliser la caution des loyers durant la période de crise et à la fin de la crise convenir des modalités de reconstitution de la caution utilisée.

En tout état de cause, le ministre en charge du Logement précisera au cours des prochains jours les options possibles selon la nature des biens loués et ainsi que le statut des propriétaires.

Je voudrais donc inviter les propriétaires de maison à s'inscrire dans cette approche sociale, avant de réclamer le règlement des loyers, en cette période de crise.

La crise, selon les prévisions du gouvernement, pourrait diviser par deux la prévision de croissance du PIB du pays. Doit-on s'attendre à une révision du Budget de l'État ?

Effectivement la crise a conduit à la révision à la

baïsse des projections de croissance de notre économie. Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut a été révisé à 3,6% contre 7,2%, initialement prévue si la crise sanitaire n'était pas survenue. L'une des conséquences directes de cette révision de croissance, est une baisse des recettes atten-

dues de l'État, par rapport au niveau projeté, lors de l'adoption du Budget en décembre 2019. Par ailleurs, l'État doit faire face à plusieurs nouvelles dépenses liées à la crise, notamment les dépenses sanitaires ainsi que les dépenses liées au plan de soutien de l'économie. L'ensemble de ces évolutions à la fois au niveau des recettes et des dépenses impactent le budget de l'État. De façon concrète, cela se traduira par la révision du Budget de l'État, à

M. le ministre, pouvez-vous nous rassurer que les fondamentaux de l'Économie nationale sont suffisamment forts

pour résister à cette crise ?

Notre économie reste suffisamment solide et devrait rapidement remonter la pente, dès la fin de la crise. Par ailleurs, les mesures de soutien prises par le Gouvernement devraient participer à préserver l'outil de production. Ce qui garantira une reprise rapide de l'économie à la fin de la crise, pour permettre à notre économie de retrouver son sentier de croissance forte engagée depuis 2012.

Nous disposons de bonnes infrastructures et d'un crédit international, toutes choses qui devraient faciliter la reprise dès la fin de cette crise que nous souhaitons la plus courte possible.

Quel sort sera réservé, dans ce contexte de lutte contre le Covid-19, au PSGOUV dont le budget devait être porté à 1000 milliards de FCFA en 2020 ?

L'exécution du PSGOUV est plus que d'actualité, au regard du contexte, car ce programme vise à impacter directement le quotidien des Ivoiriens, notamment les plus vulnérables. De ce fait, les actions prévues

Comme je l'ai indiqué précédemment, la crise a d'une part réduit les recettes de l'État notamment les recettes fiscales attendues et d'autre part de nouvelles dépenses sont nées. De ce fait, l'ajustement du budget de l'État s'impose. Les évaluations sont actuellement en cours en vue de définir le GAP budgétaire et solliciter l'accompagnement de nos partenaires techniques et financiers, pour le bouclage de notre budget révisé.

Des consultations sont en cours avec nos principaux partenaires et nous pouvons dire que notre pays bénéficie de leur soutien.

Ailleus, des fonds sont mobilisés dans le cadre de lutte contre le Coronavirus, pour offrir des kits alimentaires aux ménages ou personnes les plus vulnérables ou un soutien financier aux personnes ayant perdu leur emploi. Des dispositions sont-elles prises dans ce sens par le gouvernement ?

Des dispositions sont effectivement prévues pour soutenir les personnes rendues vulnérables par la crise sanitaire. Ce soutien figure au nombre des mesures évoquées par le Premier Ministre avec le fonds de solidarité d'urgence d'un montant de 170 milliards de FCFA qu'il a annoncé lors de son intervention présentant les mesures de soutien économique. Ce fonds va servir notamment à l'aide alimentaire et à des transferts directs aux plus vulnérables. Le Gouvernement travaille pour définir dans les plus brefs délais le mode opératoire de cette aide alimentaire aux couches les plus défavorisées.

Je voudrais conclure cet échange en invitant les populations à observer scrupuleusement les mesures prises par le gouvernement afin que cette crise sanitaire soit la plus courte possible et que surtout son impact sur la population soit amoindri ■

INTERVIEW RÉALISÉE PAR AMÉDÉE ASSI

Cette mesure est une invitation au propriétaire de maison à considérer la crise qui prévaut, afin de faire preuve de compréhension en offrant des modalités plus souples de règlements des loyers. Une option serait d'utiliser la caution des loyers durant la période de crise et à la fin de la crise convenir des modalités de reconstitution de la caution utilisée.

dans le cadre de ce programme devraient se poursuivre.

Avec les conséquences du Covid-19 sur l'activité économique, le budget de l'État pourra-t-il être bouclé ? Si non, quel sera le GAP ? Et un rectificatif (correctif) budgétaire s'impose-t-il ?

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101

OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

4

Eraternité-Matin Nation

Mardi 7 avril 2020

Actes de vandalisme à Yopougon

Le ministre de la Sécurité met en garde

Le ton était ferme, à la mesure de la barbarie. Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, Diomandé Vagondo, a condamné hier les actes de vandalisme perpétrés à Yopougon en fin de semaine, sur le terrain de la Brigade anti-émeute (Bae). Une bande d'individus en furie a saccagé des installations destinées à abriter un centre de dépistage du Covid-19. La faute, en partie, à des internautes qui, sur les réseaux sociaux, ont laissé croire que le site concerné était réservé à recevoir des malades.

Or, ce centre était un centre de prélèvement et non pas un centre de prise en charge. « L'État assumera en toute circonstance ses responsabilités de sécurisation et de soins aux populations. Par conséquent, ce genre de comportement ne saurait être toléré. Il s'agit de la sécurité globale de notre pays, de la santé de chaque individu. Ce n'est pas parce qu'on ne fait pas de signe de la maladie qu'on n'est pas malade. Et ce n'est pas parce qu'on n'est pas malade qu'on doit empêcher les autres d'avoir accès aux soins auxquels ils ont droit », a martelé le ministre de la Sécurité, faisant état de 21 personnes qui devront assumer la conséquence de leur actes de-



Le ministre de la Sécurité et de la protection civile, Diomandé Vagondo.

vant les tribunaux. Treize centres de dépistage (ou de prélèvement) sont prévus pour être installés dans le district d'Abidjan. « Nous allons faire en sorte que ces sites soient installés partout où besoin sera », a prévenu le Général Vagondo, lors du point de presse journalier à son cabinet. Avec lui, l'échange avec la presse sur le coronavirus a réuni les ministres de l'Emploi et de la Protection Sociale, Pascal Abinan Kouakou, du Tou-

risme et des Loisirs, Siandou Fofana, de la Communication et des Médias et porte-parole du gouvernement, Sidi Tiémoko Touré. À leurs côtés, figuraient le professeur Samba Mamadou, directeur général de la santé. « Il n'a jamais été question de mettre des malades sur ce site de la Bae. Ce n'est pas un site où il doit y avoir des malades », a précisé le professeur Samba. Ce site de la Bae est fait pour informer les populations

et pour recevoir les personnes désireuses de se faire dépister. Le ministre Siandou Fofana a rappelé qu'en France, un des entrepreneurs de la Semmaris, société gestionnaire du « ventre de Paris », a été réquisitionné pour soulager les services funéraires régionaux sans que cela ne donne lieu à manifestation.

Dans cette crise, ce sont environ un millions d'emplois qui sont menacés en Côte d'Ivoire. Les personnes impactées sont pour la plupart des travailleurs indépendants, dont plus de la moitié a entre 16 et 34 ans. 90% de ces branches d'activités sont exercées dans le secteur informel.

Pascal Abinan Kouakou a indiqué que 1200 agents sociaux sont à pied d'œuvre pour voler au secours des personnes vulnérables. Ils sont répartis dans les 97 centres sociaux sur le territoire et agissent à travers des comités locaux. Des numéros verts sont disponibles pour les personnes traitées. Déjà 491 mille personnes en situation de vulnérabilité sont prises en charge. Elles reçoivent des kits alimentaires, des kits d'entretien et des conseils divers. Le gouvernement travaille également à minimiser l'impact de la crise sanitaire sur le plan professionnel.

Un dialogue avec les parte-

naires sociaux et le gouvernement est en cours pour trouver les voies de consensus pour les personnes qui perdront leur emploi du fait de la crise. Le tout étant assorti d'un appui aux entreprises et un fonds de soutien aux personnes à revenu modeste.

Dimanche dernier, l'on dénombrait 261 cas confirmés de coronavirus, 37 guéris et deux décès. Un traçage numérique permet de suivre les cas confir-

més dans leur soin à domicile. A ce jour, la ville d'Abidjan reste la plus touchée par cette pandémie en progression. D'où l'observance des gestes barrières pour faire barrière à cette avancée. L'option est à la préférence des traitements à domicile pour ne pas engorger les hôpitaux. Mais les patients récalcitrants repérés numériquement seront de force confinés purement et simplement. ■

BENOÎT HILU

Sidi Touré:

« Les membres du gouvernement sont tous engagés de façon solidaire dans ce combat contre le coronavirus »



Lors du point de presse journalier sur le Covid-19, le porte-parole du gouvernement, Sidi Touré, a dénoncé les fake-news qui prolifèrent en cette période. Sidi Touré a indiqué que contrairement aux rumeurs, le chef de l'Etat Alassane Ouattara est en « avant-pointe » de la lutte contre la pandémie et qu'il est

activement et régulièrement saisi de l'évolution du plan de riposte. De son côté, le Premier ministre Gon Coulibaly a marqué, selon Sidi Touré, « une disponibilité exceptionnelle » via le numérique. Ainsi, le chef du gouvernement a eu des vidéo-conférences avec ses collaborateurs et avec les partenaires. Avec à la clé, le plan de 1700 milliards de Fcfa. « L'action du gouvernement, dans son ensemble, ne saurait souffrir de quelque défaut que ce soit. Nous sommes tous engagés, tous les membres du gouvernement, autour du ministre de la santé, mais aussi autour du ministre de la Sécurité qui est en pole position pour la gestion de l'état d'urgence. Nous sommes tous engagés de façon solidaire pour mener ce combat contre la coronavirus », a insisté Sidi Touré qui a dit ne pas être informé d'une éventuelle contamination dans les rangs des ministres. ■

B. HILU

Aka Aouélé : «La redistribution des dons va se faire en priorité en faveur des équipes en première ligne»

Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Pr Eugène Aka Aouélé, a déclaré, hier, à la Nouvelle pharmacie de la santé publique de Côte d'Ivoire (Npsp-Ci) à Treichville, que « la redistribution des dons financiers et matériels sanitaires va se faire en priorité en direction des équipes en première ligne dans la lutte contre la pandémie ». C'était lors de la cérémonie officielle de lancement de l'opération de dispatching des kits et appuis financiers apportés à la Côte d'Ivoire par les partenaires extérieurs et des acteurs économiques locaux. Eugène Aka Aouélé a expliqué qu'il s'agit notamment du personnel soignant et des agents des forces de l'ordre, puisque la première phase de redistribution se fera pour faire face à l'urgence. Il a souligné que

la Côte d'Ivoire devrait saisir la chance, parce qu'il a fallu un seul appel des plus hautes autorités pour que des entreprises citoyennes s'activent pour accompagner l'action du gouvernement. Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique a promis que l'ensemble des dons sera géré avec transparence. Sur tout que les donateurs observent l'usage qui en sera fait. Parce qu'à l'en croire, « l'arrivée d'autres dons dépend de la bonne gestion que nous ferons de ceux que nous avons reçus ». Par conséquent, « tout va se faire dans la transparence et la redevabilité, parce que ceux qui gèrent les dons vont en rendre compte », a-t-il prévenu. Eugène Aka Aouélé a également exprimé sa déception devant les incidents de Yopougon qui ont conduit à la destruction du dispositif

de dépistage et de sensibilisation en cours d'installation dans cette commune. Sur la question, le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le général Vagondo Diomandé, a condamné les actes de destruction et mis en garde contre des agissements similaires. Parce qu'il « est difficilement admissible que des individus puissent manipuler des jeunes enfants pour qu'ils se comportent comme il nous a été donné de voir, parce que nous ne sommes pas dans une situation d'activités politiques. Nous parlons de santé ». Le général Vagondo Diomandé a indiqué que « tous ceux qui aiment la Côte d'Ivoire sont peinés de voir ce qui s'est passé à Yopougon ». Il a estimé que quand bien même force doit rester à la loi, ses éléments n'ont pas usé de la force en premier ressort,

parce qu'il pense que la campagne de sensibilisation en cours doit permettre à chacun de comprendre que l'ennemi commun, c'est la pandémie. « Il n'est pas question de détruire l'autorité de l'Etat. Cela ne passera pas », a prévenu Vagondo Diomandé. La cérémonie a enregistré la présence de plusieurs autres personnalités dont l'ambassadeur de Chine, Wan Li; le Dg de la Police nationale, Yssouf Kouyaté; le Dg de la Npsp, Yapi Ange Désiré et Roselyne Chalobah Chambrier, Dg de Arise Ivoire. Cette structure a déjà mis à disposition deux millions de masques, 150 000 tests, 150 000 paires de gants, 50 000 flacons de gel hydro-alcoolique de 500 ml, 30 000 tenues de protection, 1000 caméras thermiques et 2000 thermo-lasers. ■

ABOUBAKAR BAMBA

Coronavirus : 62 nouveaux cas, 323 contaminés

Les chiffres grimpent. La Côte d'Ivoire a passé le cap de 300 cas avec le chiffre record de 62 personnes testées positives. Portant à 323 le nombre de contaminés. 41 malades ont été déclarés guéris. Le nombre de décès reste toujours 3. Parmi les nouveaux cas,

le ministre d'Etat, ministre de la défense Hamed Bakayoko qui s'est mis en confinement. Il ne présente aucun signe de la maladie. Abidjan, la capitale économique reste le principal foyer de la pandémie.

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

8

Fraternité Matin Nation

Mardi 7 avril 2020

Cours en ligne : Parents d'élèves et élèves confirment le démarrage du projet

Comme annoncé le vendredi 3 avril dernier par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Kandia Camara, les cours en ligne du projet « École fermée, mais cahiers ouverts » initié en vue d'assurer la continuité de l'école fermée à cause de la pandémie à coronavirus, ont effectivement démarré, hier, sur les sites et plateformes retenus pour la circonstance. « Les cours en ligne ont commencé aujourd'hui (Ndlr, hier) sur les plateformes indiquées. Ceux qui seront dispensés à la télé et à la radio démarreront à compter de jeudi prochain », ont confirmé des sources proches du ministère en charge de l'Éducation nationale.

« Les premiers cours validés sont déjà en ligne et accessibles sur les plateformes vidéos : Facebook (<https://www.facebook.com/pg/EducationTele/videos/>), YouTube ([https://www.youtube.com/channel/UCTW4Mcu91r-](https://www.youtube.com/channel/UCTW4Mcu91r-3mWFqZU9KisUA)

[3mWFqZU9KisUA](https://www.facebook.com/pg/EducationTele/videos/)), ont-ils garanti. Selon cette source, les supports de cours sur le www.ecole-cionline, sont en cours de mise à jour.

« Le programme École fermée, mais cahiers ouverts a effectivement démarré. Ce matin, mes filles ont insisté pour que je les inscrive sur les plateformes recommandées. J'ai bien avant reçu un sms du ministère en charge de l'Éducation nationale, qui recommandait aux parents de suivre les consignes relatives à cette formation en ligne. Et cela, en se référant aux sites retenus pour la circonstance. Notamment, sur www.eductv.ci. », a témoigné Mme Thérèse Dazié, secrétaire de direction dans une entreprise de la place à Abidjan.

Elle assure aussi que ladite formation est si interactive que ses filles y trouvent un moyen d'échapper à la monotonie. « C'est une bonne initiative. Dans la mesure où les enfants sont confinés à la maison. Les cours en



La ministre Kandia Camara a précisé que dans un premier temps, ces cours concernent les élèves des classes d'examen, à savoir le CM2, la Troisième et la Terminale.

ligne leur permet de réviser et d'avancer dans le programme », a encouragé Mme Dazié.

Au lycée Mamie Fatai où fréquente l'une de mes filles, une plateforme dynamique est en marche, a-t-elle expliqué. On y trouve un lot de devoirs et de cours. L'élève qui s'y rend sélectionne les devoirs, selon son niveau d'études. Ensuite, il est télé-chargé pour être traité. Par ce même procédé, l'enfant retourne le devoir traité, en choisissant l'option réservée à l'enseignant. Mme Dazié fait remarquer que cette méthode est aussi appliquée dans les écoles privées.

Les élèves issus des établissements d'excellence tels que le Lycée Sainte Marie de Cocody ne sont pas en marge de cette formation en ligne recommandée par le ministère en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle. L'élève Tibé Cindy, en classe de Tle A2, dans cette école, raconte son expérience : « Nous avons démarré les cours en ligne, trois jours

après les mesures barrières prises par le gouvernement pour lutter contre la maladie à coronavirus dont la fermeture des établissements scolaires et universitaires. A ce propos, il faut noter qu'au lycée Sainte Marie, ces dispositions ont été prises bien avant pour occuper les élèves en classe d'examen ». Selon un emploi du temps bien élaboré, a détaillé l'élève Cindy, « des enseignants publient des cours et des devoirs via une plateforme disponible en ligne », a-t-elle expérimenté.

L'avantage des cours en ligne, poursuit-elle, c'est qu'ils poussent à approfondir des recherches personnelles. « Le langage utilisé par l'enseignant est soutenu et l'élève ne peut pas directement lui poser des questions », a constaté l'élève.

Elle reconnaît toutefois les atouts des cours en ligne qui permettent d'éviter les mauvaises notes.

« On a tout le temps pour faire des recherches lorsqu'on nous donne des devoirs », a-t-elle encouragé.

ISABELLE SOMIAN

• Les États-Unis offrent 2,7 milliards de F Cfa, pour répondre au Covid-19 en Côte d'Ivoire

Le gouvernement des États-Unis s'est engagé à atténuer la propagation de l'épidémie du Covid-19 en Côte d'Ivoire. Les États-Unis travaillent en coordination avec le gouvernement de Côte d'Ivoire, les partenaires humanitaires internationaux et d'autres parties prenantes pour identifier les domaines d'investissement prioritaires.

L'ambassadeur des États-Unis en Côte d'Ivoire, Richard Bell, a déclaré : « Le gouvernement américain est fortement engagé en Côte d'Ivoire depuis de nombreuses années dans le domaine de la santé, notamment à travers le programme PEPFAR contre le VIH-Sida que le peuple américain a financé à hauteur de 1,7 milliard de dollars au cours des quinze dernières années. Parce que le peuple et le gouvernement américains sont convaincus que l'aout le plus précieux de tout pays, ce sont les vies humaines. Les maladies infectieuses ne res-

pectant pas les frontières, le monde entier doit y faire face ensemble et les États-Unis vont continuer à faire preuve de leadership devant ce défi sans précédent. »

Grâce à un appui financier de 4,6 millions de dollars, soit 2,7 milliards de FCFa de la part des Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (Cdc) et de l'Agence des États-Unis pour le développement international (Usaid), le gouvernement américain entend soutenir les priorités identifiées par le gouvernement ivoirien. Plus spécifiquement, le gouvernement américain aidera à : renforcer les mesures de prévention et de contrôle des infections dans les établissements de soins de santé, améliorer la communication des risques au niveau communautaire et au niveau des prestataires de soins de santé, améliorer la gestion des rumeurs sur les réseaux sociaux, limiter la propagation des maladies grâce à une meilleure

localisation des contacts et la recherche de cas, contribuer à une surveillance épidémiologique plus robuste, gérer et analyser des données, renforcer la réponse par la formation des équipes d'interventions rapides et la coordination au niveau des centres des opérations d'urgence, renforcer les capacités de diagnostics des laboratoires, former le personnel des laboratoires dans la bio sûreté et la biosécurité, former le personnel de santé dans la gestion des cas.

Depuis des décennies, les États-Unis sont le leader mondial d'assistance bilatérale en matière de santé publique. Depuis 2009, les contribuables américains ont généreusement mis à disposition plus de 100 milliards de dollars d'aide sanitaire et près de 70 milliards de dollars d'aide humanitaire dans le monde. Cette générosité est mise en évidence par nos contributions à plusieurs partenaires multilatéraux cru-

ciaux, notamment la contribution des États-Unis à l'Oms en 2019 a dépassé 400 millions de dollars, soit près du double de la deuxième plus importante contribution d'un État membre.

Le soutien américain à l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (Hcr) est inégalé avec près de 1,7 milliard de dollars de contribution en 2019, car les populations de réfugiés sont particulièrement vulnérables à la pandémie du Covid-19. Le soutien aux activités vitales de l'Unicef est une priorité américaine depuis près de 75 ans et la contribution américaine, en 2019, s'est élevée à plus de 700 millions de dollars. Parce qu'une menace de maladie infectieuse n'importe où peut être une menace partout, les États-Unis appellent d'autres donateurs à contribuer à l'effort mondial de lutte contre le Covid-19.

SOURCE : AMBASSADE DES USA EN CÔTE D'IVOIRE

• La communauté Cedeao de Morokro soutient l'initiative du sous-préfet

L'étan de solidarité suscitée par le sous-préfet Audrey Oulai, dans sa circonscription de Morokro, département de Tiassalé, est en train de porter ses fruits.

Après plusieurs kits qu'elle a reçus des cadres du village de Morokro, elle vient de recevoir des lots de kits d'hygiène de la communauté Cedeao de la sous-préfecture. Ce don, selon le président de cette communauté, Sidiki Taco, traduit leur soutien à l'initiative du sous-préfet de doter chaque village de sa circonscription et hameau de dispositifs pour empêcher la propagation de la maladie. Cette communauté, regroupant les ressortissants des pays de la sous-région ouest-africaine vivant dans les villages de la sous-préfecture de Morokro, ne cesse de contribuer aux actions socio-économiques et de dé-

veloppement de ces villages. Ce n'est donc pas surprenant que Sidiki Taco et les membres de la communauté Cedeao manifestent leur solidarité en cette période de crise sanitaire due au covid-19. Madame le sous-préfet a salué le geste de haute portée sociale qui s'inscrit dans le droit fil de son appel à la solidarité en cette période de crise sanitaire mondiale. Les cadres de la région continuent de répondre à l'appel du Commandant, à l'instar de M. Tiemoko Brou qui a donné une somme d'argent pour l'achat des kits hygiéniques. Ces kits ont été redistribués dans les villages d'Affikro, Mofoué, Koyékro. Mme Audrey Oulai continue la sensibilisation des populations aux bonnes pratiques pour empêcher la propagation de la maladie.

G. BONI

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101

OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

12

Fraternité Matin

Nation

Mardi 7 avril 2020

• Les questions que vous vous posez

Y a-t-il un dépistage massif en Côte d'Ivoire ?

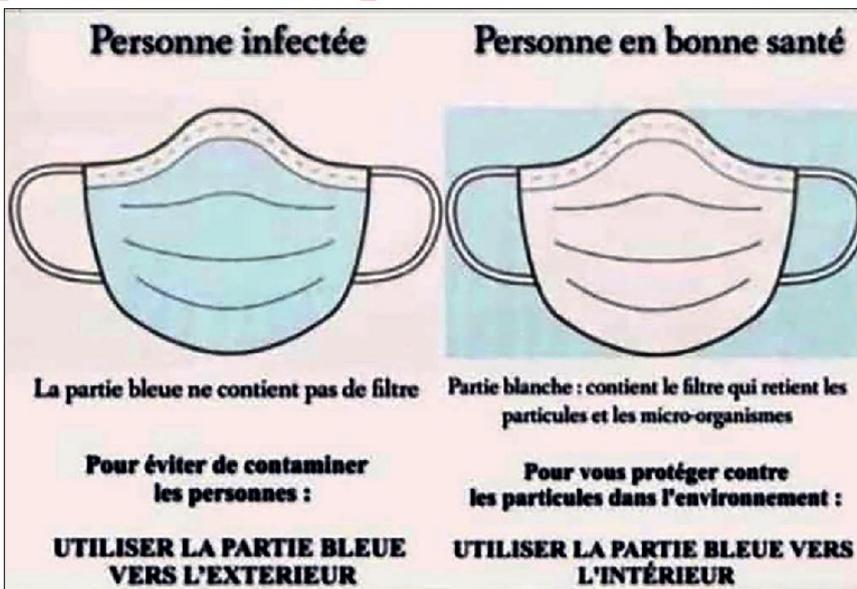
Pour l'instant non. La Côte d'Ivoire, comme la plupart des pays touchés par la pandémie, ne réalise pas de tests massifs. A l'exception de la Corée du Sud, les autres nations ont plutôt misé sur la prise en charge des malades et la sensibilisation au respect des mesures barrières. L'absence de traitement au Covid-19 explique que les États n'ont pas voulu engager de gros budgets dans la production de tests. Pourquoi en effet dépenser beaucoup d'argent et juste après le résultat, dire « tu as le Covid-19, va chez toi et reste à la maison ». Les commandes ont plutôt été orientées vers les masques. Cette posture des États n'est pas au goût de l'Oms qui conseille vivement le dépistage massif.

Le président de l'Organisation mondiale de la santé, Tedros Adhanom Ghebreyesus, disait-il la semaine dernière: « Vous ne pouvez pas combattre un incendie les yeux bandés. Et nous ne pourrions pas stopper cette pandémie si nous ne savons pas qui est infecté. »

Problème : comment surmonter l'actuelle pénurie mondiale et le peu de moyens industriels pour pratiquer des tests plus nombreux ?

La Côte d'Ivoire court-elle le risque du confinement total ?

Cette question dépend moins des autorités que de chacun de nous. De notre capacité à faire preuve de civisme, de conscience nationale. Les mesures barrières instaurées en Côte d'Ivoire ont fait leur preuve ailleurs. Notamment le respect de la distanciation, le lavage régulier des mains et le port de masque. C'est ce qu'il faut pour buter hors des frontières le Covid-19.



Quelle est notre capacité à les respecter ?
De cette question découlent d'autres mesures "policières" notamment les couvre-feu, les amendes et...le confinement total.

Y a-t-il des personnes moins exposées ?

Le taux de mortalité du Covid-19 est plus élevé chez certaines personnes en effet, mais le Covid-19 est contracté par tout le monde. C'est au niveau de la résistance que certaines personnes dont le système immunitaire est déjà éprouvé par des maladies telles que le diabète ou l'insuffisance rénale sont plus exposées. Idem pour les personnes âgées. On retrouve dans le monde près de 96% des décès dans cette catégorie.

Où se font les examens ?

Les prélèvements effectués dans différents centres

sont acheminés à l'Institut Pasteur où se réalisent les examens.

Existe-t-il un réseau de réutilisation des déchets médicaux ?

Des images ont circulé sur les réseaux sociaux évoquant l'utilisation de déchets médicaux après lavage ou rinçage. L'information est fautive. Les déchets médicaux subissent un traitement et un circuit particuliers. Ils sont incinérés.

Pourquoi les malades sont-ils à L'Injs ? Y a-t-il les infrastructures sanitaires adéquates ?

Non, l'Institut national de la jeunesse et des sports sis à Macory n'a pas été transformé en un hôpital. Les personnes testées positives y ont été convoyées juste pour y être...confinées. Être confiné, cela veut dire être isolé pour ne pas contaminer d'autres personnes. Ce ne sont donc pas des malades, au sens d'hospitalisés avec

des respirateurs et autres appareils branchés sur le corps.

A un ami, je disais, « ce sont des gens comme toi et moi, sauf qu'on les isole pour ne pas contaminer d'autres personnes. » Quand l'un des confinés présente de sérieux signes de malaise, il est conduit au Chu de Treichville qui dispose de matériels adéquats.

Quels sont les autres endroits de confinement ?

Les différents sites en construction, au nombre de trois, pour accueillir les malades sont les suivants
- 1 site à l'hôpital général d'Anyama
- 1 site au CHU de Yopougon
- 1 site au Parc des sports de Treichville.

La Côte d'Ivoire fabrique-t-elle de la chloroquine ?

Non. On a pu lire sur les réseaux sociaux que des entreprises du Vitib en produisait. L'information est fautive

Quels sont les médicaments que les personnes guéries ont utilisés et pourquoi ne soigne-t-on pas les autres avec ?

Les personnes guéries l'ont été naturellement, donc d'elles-mêmes. Jusqu'à ce jour, il n'existe, dans le monde entier, aucun remède contre le Covid-19. La chance que l'humanité a, c'est que c'est une maladie qui tue peu (entre 2 et 5% de taux de létalité). Plus de 80% de personnes contaminées guérissent d'elles-mêmes, sans soin. Certains sujets ne présenteront même pas les signes symptomatiques. C'est-à-dire qu'ils ne sauront jamais qu'ils ont été contaminés.

Est-ce qu'une personne nouvellement contaminée, qui ne présente pas encore de symptômes, est contagieuse ?

« Elle peut être contagieuse. On ne sait pas encore tout sur ce virus. Il est sans doute

transmissible quelques jours avant l'apparition des symptômes.

Combien de jours ?

Certains travaux récents laissent supposer que cela pourrait être un peu moins de 24 heures. Cette transmission avant l'apparition des symptômes, chez les sujets qui viennent d'être contaminés, explique qu'il y ait beaucoup de gens qui soient porteurs du virus. Cela aggrave le phénomène épidémique et l'importance du nombre de sujets concernés. » La réponse est du Pr François Bricaire, ancien chef de service des maladies infectieuses et tropicales de l'hôpital Pitié-Salpêtrière, à Paris.

Est-ce qu'une personne guérie du coronavirus peut être réinfectée ?

« Globalement, on pense que non. Il y a une forme de protection qui se crée, du fait d'avoir déjà développé l'infection, mais on ne sait pas, à l'heure qu'il est, si elle est parfaite. » - Du Pr Pierre-Marie Girard, directeur du Réseau des instituts Pasteur.

Est-ce que le virus reste sur les aliments ? Par exemple, quand les gens touchent les fruits et légumes dans les supermarchés, est-ce que cela peut les contaminer ?

« Sur les surfaces en plastique (ex : ordinateur, poignée de porte), on sait que le virus peut rester jusqu'à 48 heures. Sur le cuir, on pense qu'il ne resterait que 3 heures, tandis que sur du carton, on pense plutôt à 24 heures. Nous ne sommes sûrs de rien concernant les fruits et légumes, donc il faut bien les laver avant de les cuisiner. » - Dr Massamba Sassoun Diop, médecin urgentiste et président de SOS-Médecins à Dakar ■

BLEDSOON MATHIEU

Mauvaise gouvernance supposée à la Banque africaine de développement

Akinwumi Adesina réfute des « allégations fallacieuses et sans fondement »

Après la parution dans la section Afrique du journal français Le Monde d'un article relayant la contestation de certains employés disant alerter les gouverneurs de la Banque sur des comportements « contraires à l'éthique » et des traitements de faveur au sein de l'institution panafricaine, le premier responsable de la Bad nie tout en bloc dans une mise au point rendue publique ce jour.

Un article publié dans le Monde a été porté à ma connaissance. A la suite de cette publication, j'ai été littéralement submergé par les marques de soutien et de solidarité extraordinaires qui continuent de me parvenir. La Banque africaine de développement jouit d'une très solide réputation de bonne gouvernance. Elle a été classée 4e institution la plus transparente au monde par « Publiez ce que vous financez. » J'ai une grande confiance dans les systèmes de gouvernance de la Banque mis en place par le Conseil des gouverneurs ». Ainsi commence la mise au point du président de la Banque africaine de développement (BAD), Akinwumi Adesina.

Le Comité d'éthique du Conseil d'administration mène actuellement son action dans le cadre de ses systèmes d'examen interne. Laissons le Comité achever son examen et ses travaux sans interférence de quelque média que ce soit, conseille M Adesina.

« Je suis totalement convaincu, persuadé-t-il, que sur la base de faits et de preuves, les procédures régulières d'examen et la transparence révéleront que tout cela ne constitue que des allégations fallacieuses et sans fondement ». « Je voudrais, recommande le président, que tous les membres du personnel, les actionnaires et les partenaires de la Banque, qui sont particulièrement dévoués, ne soient ni touchés ni ébranlés par ces allégations manifestement fausses. Je resterai calme et résolu. Je ne me laisserai pas distraire. Aucun mensonge, quelle qu'en soit la propagation, ne pourra jamais dissimuler la vérité. Bientôt, la vérité éclatera au grand jour ». Akinwumi Adesina se veut plus déterminé que jamais : « Je continuerai à m'acquitter de mes devoirs et responsabilités de Président, avec le plus haut niveau de professionnalisme, de dévouement et de détermination inébranlable, pour diriger et soutenir la mission audacieuse de la Banque en faveur du développement ac-



Akinwumi Adesina, président de la Banque africaine de développement. (PHOTOS : DR)

celéré de l'Afrique, et pour aider à protéger le continent en cette période de pandémie de COVID19». Une enquête interne, sensible et gênante, suit son cours à la Banque africaine de dévelop-

pement (BAD). En toute discrétion car elle vise son président, le nigérian Akinwumi Adesina, écrivait Le Monde Afrique, hier. « A la tête, depuis 2015, de la première institution de financement du

développement d'Afrique, ce brillant économiste et ancien ministre de l'Agriculture du Nigeria (2011-2015) se retrouve accusé par une frange du personnel de favoritisme au profit de proches compatriotes et de comportements « contraires à l'éthique ». Les soupçons portent également sur des cas de « violation du code de conduite » et d'« entrave à l'efficacité (...) affectant la confiance dans l'intégrité » de la Banque », écrivent les deux auteurs de l'article.

A l'origine de cette affaire embarrassante, poursuivent-ils, il y a « un groupe de membres du personnel préoccupés » par des pratiques jugées douteuses qu'ils ont recensées avec minutie, dans l'ombre, pour éviter, disent-ils, une « crise institutionnelle ». Soucieux de préserver leur anonymat, ces employés se sont mués en lanceurs d'alerte, comme le permet le code de conduite de la BAD. Le 19 janvier, croit savoir le quotidien français, « ils ont déposé plainte et

transmis au département de l'intégrité et de la lutte contre la corruption de la Banque un document de onze pages détaillant seize cas d'abus résumés, impliquant parfois directement le président Adesina. Des allégations actuellement « examinées par le conseil des gouverneurs de la BAD », précise le directeur du département des services juridiques, Godfred Awa Eddy Penn, qui s'interdit tout commentaire ».

M Adesina, candidat à sa réélection (le scrutin devrait se dérouler lors des prochaines assemblées générales de la Bad théoriquement prévues en mai 2020), avait déjà essuyé, en début d'année, des remarques assez curieuses du président de la Banque mondiale, accusant l'institution basée à Abidjan de prêter trop facilement aux pays africains. Ce qui était de nature, selon David Malpass, à aggraver l'endettement des pays bénéficiaires. D'un ton ferme, avec des chiffres, Akinwumi Adesina avait balayé ces accusations.

VALENTIN MBOUGUENG

Innovation

Le Cntig crée un outil pour le suivi-évaluation de la pandémie

Le numérique s'invite dans la lutte contre la propagation du Covid-19 en Côte d'Ivoire. Le Comité national de télédétection et d'information géographique (Cntig) vient de développer une application cartographique dynamique. Selon un communiqué de cette structure dont nous avons reçu copie. Cette application permet d'effectuer le suivi-évaluation de la pandémie de même qu'évaluer l'impact des mesures prises par le gouvernement.



Le directeur général du Comité national de télédétection et d'information géographique (CNTIG), Dr Edouard Fonh-Gbéi.

Cette visualisation par zone servira au confinement progressif comme l'a mentionné le Président de la République, lors de son discours à la nation. Et le module de

simulation qui permet donc de faire des simulations sur un horizon déterminé des cas de contaminations, de décès, de guérisons mais aussi de tout autre indicateur jugés

pertinents par les spécialistes de la santé.

En définitive, cette application géospatiale que propose le Cntig, permettra de suivre et de gérer au mieux le flux d'informations reçues par le Centre d'information gouvernementale sur le Covid 19 récemment créé.

Depuis plusieurs mois, la pandémie du Covid-19 déstabilise l'équilibre mondial sur le plan sanitaire, humanitaire et économique. La maladie qui est apparue en Côte d'Ivoire début-mars, a amené le gouvernement ivoirien à l'instar de plusieurs autres pays à décréter l'état d'urgence et à prendre de strictes mesures pour lutter efficacement contre la propagation de cette pandémie. Le Président de la République a aussi appelé l'ensemble des forces vives à la mobilisation et au civisme pour gagner la guerre contre ce virus.

La réaction du directeur général du Cntig à cet appel ne s'est pas fait attendre en mettant en place le présent outil. Aussi, le Cntig s'active-t-il à

présenter l'outil au ministère de la Santé, au Centre d'information gouvernemental sur le Covid-19, ainsi qu'à tous les acteurs clés actifs

dans la lutte contre cette pandémie.

FAUSTIN EHOUMAN

SOURCE : SERCOM CNTIG

Fraternité-Matin

COMMUNIQUÉ

Chers clients,

Faço à la propagation de la maladie à coronavirus (COVID19), le pays est confronté à une situation inédite qui a conduit à la mise en vigueur de l'Etat d'urgence et l'instauration d'un couvre-feu de **21h à 5h du matin, à partir du mardi 24 Mars 2020.**

Relativement à cette situation et dans le but de permettre à tous de respecter les mesures prises par le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, la Direction Générale de la SNPECI vous prie de bien vouloir transmettre toutes vos annonces publicitaires, la veille, au **plus-tard à Midi (12 heures).**

La Direction Générale de la SNPECI, en ces temps extraordinaires, tient à vous rassurer de la continuité de la qualité de ses produits, services et respect des délais de production.

Tous, soyons unis contre le COVID19.

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101

OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

8

Eternité-Matin Nation

Lundi 6 avril 2020

• Raymonde Goudou Coffie à ses parents :

“ Dans la lutte contre le Covid-19, il n’y a pas de partis politiques ”

Les dons collectés par le Pr Mariatou Koné, ministre de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté ont fait des heureux à Toumodi et Tiébissou. Les populations démunies du Tchévy (Tiébissou) et celles de la cité de l'agouti (Toumodi) ont reçu, le 4 avril, leur part de vivres et d'équipements de lutte contre le Covid-19.



La ministre de la Modernisation de l'administration et de l'Innovation du service public.

Cette double cérémonie de remise de dons a eu lieu respectivement au foyer polyvalent Haccandy Aka de Tiébissou le matin et à la sous-préfecture de Toumodi, le soir. Il s'agit de vivres et d'équipements de protection collectés auprès de bonnes volontés, par le ministère de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté.

A cette occasion, la ministre Raymonde Goudou Coffie a déploré les comportements des populations qui n'ont guère changé, en dépit de la menace de cette pandémie qui fait des ravages, tant en Côte d'Ivoire que dans le monde entier.

les dispositions à prendre quand on sent les symptômes jusqu'aux numéros à appeler d'urgence pour une prise en charge rapide. « Dans la lutte contre le Covid-19, il n'y a pas de partis politiques », a-t-elle tenu à préciser aux populations.

Ces dons, composés de sacs de riz, de dispositifs de lavage des mains, de gels hydro-alcooliques, de gants, de masques et de savon, ont été remis par Raymonde Goudou Coffie, ministre de la Modernisation de l'administration et de l'Innovation du service public, en présence du secrétaire d'Etat, Brice Kouassi; de la sénatrice Louise Adjoua N'Goh épouse Tamini, du président du Conseil régional du Bélier, Pascal Yéboué-Kouamé Kouassi; du député Assa Ouffoué et du maire de Tiébissou, N'Dri Germain.

Après avoir exprimé son soutien et celui du gouvernement à tous ceux qui ont été contaminés, elle a engagé ses parents au strict respect des mesures édictées par le Président Alassane Ouattara. Puis, elle leur a demandé de sensibiliser d'autres personnes autour d'eux afin que toutes les vies soient préservées dans la région du Bélier. « Nous sommes ici parce que l'heure est grave. Le gouvernement a pris des mesures contraignantes, certes. Mais il faut les appliquer afin que la Côte d'Ivoire ne connaisse

pas les drames que nous voyons au quotidien à travers le monde », a-t-elle souligné. Puis de préciser qu'il s'agit de dons symboliques pour soulager un tant soit peu les personnes démunies. « L'objectif visé est de démontrer qu'en cette période difficile, le Président Alassane Ouattara et le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly ne vous ont pas oubliés », a poursuivi Raymonde Goudou, avant de conclure: « Laissez les feuilles de Neem tranquille. Elles ne vont pas vous prémunir contre la maladie. Adoptez les mesures de l'Oms. Je vous en supplie, allez à l'hôpital dès que vous sentez les symptômes ». Pour sa part, le secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement technique et de la For-

mation professionnelle a expliqué aux populations que la Côte d'Ivoire vit une situation inhabituelle depuis des mois. Tous les fondamentaux, a-t-il noté, vont mal, après des décennies d'efforts. A cet effet, il a invité tous les fils du Bélier à conjuguer leurs efforts afin que la région n'enregistre aucun cas de Covid-19. Au nom des cadres, des élus et des populations de la région du Bélier, Pascal Yéboué-Kouamé Kouassi, président du Conseil régional, a invité chacun à aller jusque dans les plus petits hameaux pour sensibiliser les parents. Il a, en outre, demandé aux chefs traditionnels d'intercéder auprès des mânes afin de conjurer ce mauvais sort.

Quant aux maires de Tiébissou, N'Dri Germain et de celui de Toumodi, Sialou, ils ont exprimé leur gratitude au Chef de l'Etat et au Premier ministre, pour ces dons. Il convient de souligner qu'à Toumodi, la sénatrice Louise Adjoua N'Goh épouse Tamini a profité de l'occasion pour faire parler son cœur, en mettant à la disposition de l'hôpital et des forces de l'ordre, des vivres et des non vivres. A savoir 500 cache-nez, 500 paires de gants, 15 seaux à robinet, 120 bidons de savon liquide, 100 paquets de mouchoir et 60 bidons de gel main de 300 ml. Notons que les restauratrices et le Centre de formation des aveugles de Toumodi n'ont pas été oubliés dans la distribution de ces kits.

N'DRI CÉLESTIN

• Abinan offre des kits d'hygiène aux inspecteurs du travail



Le ministre Pascal Abinan a appelé ses collaborateurs à se protéger du coronavirus dans l'exercice de leur fonction. (PHOTOS : DR)

Le ministère de l'Emploi et de la Protection sociale (Meps) est engagé aux côtés de ses agents qui, en cette période de crise sanitaire, sont en mission sur le terrain. C'est dans ce cadre que le premier responsable du département, Pascal Kouakou Abinan, a remis samedi aux inspecteurs du travail et aux médecins inspecteurs du travail, un lot de kits d'hygiène, composé, entre autres, de gels hydro alcooliques, de savons liquides, de récipients à robinet, de serviettes hygiéniques, de gants et de cache-nez. La directrice générale du

Travail, Bintou Coulibaly, a relevé que cette cérémonie, organisée dans l'enceinte de l'inspection du travail de Yopougon, a pour objectif pour le Meps de répondre aux besoins en matériels hygiéniques de ses agents. Pascal Kouakou Abinan a fait savoir que cette remise symbolique s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale de lutte contre la maladie à coronavirus. « Nous avons le devoir d'amplifier dans nos administrations et dans nos familles respectives les mesures annoncées par le Premier ministre le 13 mars », a-t-il indiqué. Il a ajouté que l'humanité

est en guerre contre la pathologie. « Nous devons prendre toute notre part dans ce combat et faire en sorte que ce fléau n'atteigne pas nos services », a conseillé le ministre. Il a recommandé aux inspecteurs du travail de s'assurer que les mesures de protection et les gestes barrières sont respectés dans les administrations et les entreprises. « Vous devez, vous aussi, être protégés pour mener cette mission. C'est le sens de cette activité. Soyez prudents et vigilants. Ensemble, nous allons buter le coronavirus hors de la Côte d'Ivoire », a conclu Kouakou Abinan.

GABO GERMAIN

COMMUNIQUE

La société RIMCO LOGISTIC SARL informe l'ensemble de ses clients ainsi que le public que Monsieur Malkoun Gérard Melhem, précédemment Directeur d'Exploitation à ladite société, ne fait plus partie de son personnel depuis le 14 février 2020.

En conséquence la société RIMCO LOGISTIC décline toute responsabilité pour les actes que pourrait poser celui-ci en son nom depuis cette date.

Elle rassure par ailleurs ses clients ainsi que le public qu'elle ne fait face à aucune difficulté quelconque pouvant justifier les rumeurs sur sa prétendue mise en faillite prochaine. Il s'agit d'une information diffamatoire faite à dessein et à laquelle elle donnera une suite judiciaire vis-à-vis de son auteur.

Pour avis le Gérant

Budget de l'État

Moussa Sanogo : « Une nouvelle priorisation des dépenses va s'imposer »

Le ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'Etat a visité des directions des Impôts et des Douanes, le 2 avril pour s'assurer de leur bon fonctionnement.

La Direction de l'analyse des risques du renseignement et de la valeur (Darrv) des Douanes, et la Direction des grandes entreprises de l'administration fiscale fonctionnent bien. Le ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'Etat, Moussa Sanogo, a pu le constater le 2 avril, lors d'une visite de ces principales structures de mobilisation des recettes budgétaires. Dans un contexte marqué par une nouvelle priorisation des dépenses de l'Etat du fait de la crise sanitaire mondiale qui touche la Côte d'Ivoire, la visite de terrain de Moussa Sanogo avait pour objectifs de s'assurer que la Darrv a pris les dispositions idoines pour

garantir la célérité des opérations notamment pour les produits et opérateurs stratégiques, les opérations normales et les opérations à risques. Il voulait également s'assurer que les mesures prises par l'administration fiscale permettent, à la fois, d'assurer la continuité de l'Etat, notamment en mobilisant les ressources nécessaires à son fonctionnement et d'offrir la flexibilité voulue au secteur privé et à l'ensemble des contribuables pendant cette période de crise sanitaire. Le Premier ministre Amdou Gon Coulibaly a dévoilé un plan de riposte à la pandémie de la coronavirus de 1.700 milliards de F.Cfa. La mise en œuvre d'une part importante de ce programme relève du ministre



Moussa Sanogo a galvanisé les cadres des Douanes, lors de sa visite à la DARRV. (PHOTO: DR)

en charge du Budget. « Le ralentissement important des activités économiques va forcément avoir un effet sur le niveau de recettes que nous allons engranger. Cela amène aussi à revisiter nos priorités en termes de dépense. Aujourd'hui, la question principale est : qu'est-ce que nous faisons pour soutenir les populations les plus fragiles, pour renforcer notre système de santé? Une nouvelle priorisation des dépenses va s'imposer. La difficulté, c'est que nous allons devoir y faire face avec des ressources fiscales qui peuvent être un peu moindres. Il nous appartient d'être un peu plus imaginatifs pour lever des ressources complémentaires pour accompagner le

développement de l'Etat », a-t-il déclaré à la fin de la visite. Au demeurant, Moussa Sanogo a dit faire confiance à « l'ingéniosité et la qualité des cadres » de l'administration pour atténuer le choc économique induit par les mesures de lutte contre le Covid-19.

DAVID YA

Petites et moyennes entreprises

Une plateforme des fédérations créée pour promouvoir le secteur

Les Fédérations des petites et moyennes entreprises ivoiriennes ont décidé de se regrouper au sein d'une seule entité : la Plateforme unique des Petites et moyennes entreprises de Côte d'Ivoire (Pu-Pmeci). Le 3 avril, à la Chambre de commerce et d'industrie, au Plateau, elles ont porté sur les fonts baptismaux cette faitière par la signature d'un protocole. Ainsi, onze présidents de Fédération, entre autres, la Fédération ivoirienne des petites et moyennes entreprises (Fipme) ; la Confédération générale des petites et moyennes entreprises de Côte d'Ivoire (Cgpmc-Ci) ; la Fédération nationale de l'in-

dustrie touristique de Côte d'Ivoire (Fenitourci), ont apposé leur signature sur le document marquant ainsi l'opérationnalisation de la Pu-Pmeci. Donnant les motivations de la création de cette organisation, le porte-parole de ladite plateforme, Dr Diodan Elias Farakhan, a dit qu'elle vise à représenter et défendre les intérêts des Pme, d'une part et à les promouvoir d'autre part. « Nous avons créé la Plateforme sur instruction du ministre en charge des Pme. Elle regroupe les Pme des différents secteurs d'activité en vue de contribuer au développement de notre économie. A travers la Pu-Pmeci,

nous voulons parler d'une seule voix et poser nos problèmes de façon solidaire », a-t-il expliqué. Se félicitant de la création de cette Plateforme, le président du Mouvement des petites et moyennes entreprises (Mpme), Amisshah Joseph, s'est dit convaincu que ces objectifs ne peuvent être atteints que dans la cohésion. « Nous devons aller tous ensemble dans la même direction et parler d'une seule voix », a-t-il conseillé. Invitant ses pairs à l'entente, gage de la réussite des actions que la plateforme va être amenée à poser

EMELINE P. AMANGOUA

SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE
COPROPRIÉTÉ ET DE GÉRANCE
SICOGERE

COMMUNIQUE

En raison de la pandémie du coronavirus (Covid-19) et conformément aux dispositions prises par le Gouvernement, la SICOGERE (Société Ivoirienne de Copropriété et de Gérance) porte à la connaissance de tous les souscripteurs du marché de Djorogobité que la **Cérémonie de pose de la Première pierre dudit marché initialement prévue pour la fin du mois de Mars 2020 est reportée à une date ultérieure.**

La SICOGERE s'excuse pour tous les désagréments que ce report pourrait causer.

La Direction

Fraternité-Matin

Quotidien d'informations générales
paraissant depuis le 9-12-1964

Tél: (225) 20 30 60 00
(225) 20 30 60 01
Fax: (225) 20.37.25.45

PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

SANGARÉ Ibrahima Séga

DIRECTEUR GÉNÉRAL
DIRECTEUR DE PUBLICATION

Venance Konan
venance.konan@fratmat.info

DIRECTEUR DES RÉDACTIONS DU GROUPE
RÉDACTEUR EN CHEF

Amédée Assi
06 12 35 11
amedeeassi@yahoo.fr
amedeeassi@fratmat.info

RÉDACTEUR EN CHEF
CHARGÉ DU SPORT

Jean - Baptiste Béhi

SECRETARE GÉNÉRAL
DE LA RÉDACTION

Germaine Boni
05 96 78 86

SECRETARE GÉNÉRAL -
ADJOINT DE LA RÉDACTION

Etienne Aboua
45 17 27 46

GRAND REPORTERS

Michel Koffi
Bledson Mathieu

SERVICE POLITIQUE / INTERNATIONAL

Etienne Aboua

CHEF DU SERVICE SOCIÉTÉ

Marc Yéyou

SERVICE ÉCONOMIE/ ENQUÊTES

Amédée Assi

CHEF DU SERVICE RÉGIONS

Emmanuel Kouassi

CHEF DU SERVICE SPORTS

Paul Bagnini

CHEF DU SERVICE CULTURE

Brigitte Guirathé

CHEF DU SERVICE PHOTO

Sylla Yacouba

SERVICE CORRECTION

Daoda Coulibaly

SIÈGE SOCIAL ADMINISTRATION

Rédaction-Impression - Adjamé
Boulevard du G^e De Gaulle
01 BP 1807 Abidjan 01 - RCI
Site: http://www.fratmat.info
Email: contact@fratmat.info
info@fratmat.info

DIRECTEUR
COMMERCIAL & MARKETING

N'Diaye Mamadou
20.37.06.66

PUBLICITÉ ÉTRANGÈRE HMI

25, rue Saint Didier, 75116 Paris
Tél : (225) 22 40 42 42
Fax : 01.56.90.34.30

ABONNEMENTS & ARCHIVES

Tél : (225) 20 30 60 01
Postes: 6173 - 6177

DIFFUSION

Édipresse - 09 BP 254 Abidjan 09
Tél : (225) 22 40 42 42
Fax : (225) 22 44 58 57

ÉDITEUR

SINPECI
Société Nouvelle de Presse
et d'Édition de Côte d'Ivoire
Société d'État au capital
de 176 millions FCFA
Dépôt légal
N°2184 du 13 mai 1987
RC 206202 - CC 5012019L

TIRAGE DU JOUR : 20 000

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELÉ LE **143 ou 101** OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1365

Samedi 4 -Dimanche 5 avril 2020

Fraternité-Matin

Nation

3

● D'importantes mesures qui soulagent la trésorerie des entreprises

Le 31 mars dernier, le Premier ministre ivoirien, Amadou Gon Coulibaly, a annoncé un plan de soutien économique, social et humanitaire d'un coût global de 1 700 milliards de FCfa, dont une part importante est destinée au secteur privé formel et informel. Revenons sur cette importante décision du gouvernement, dans un contexte où les répercussions de la crise sanitaire due au Covid-19 sur les ressources budgétaires seront fortes. Négativement parlant.

Outre la création de fonds d'appui aux secteurs clés de l'économie d'un montant de 650 milliards de FCfa visant globalement à maintenir, à court et moyen terme, les outils de production du pays et l'emploi, de nombreuses mesures d'accompagnement immédiat ont été prises par le gouvernement. Elles visent à soulager un tant soit peu la trésorerie des entreprises. Elles couvrent une période de 3 mois, allant d'avril à juin 2020.

Réduire les tensions de trésorerie.

En effet, le gouvernement a décidé de suspendre les contrôles fiscaux (moment de stress pour les entreprises) et de différer le paiement des impôts, taxes et versements assimilés dus à l'État ainsi que des charges sociales sur cette période. Et ce, en vue de permettre aux opérateurs économiques de faire face, dans la quiétude, à l'impact que provoque, déjà, la crise sanitaire sur leur trésorerie en ce début d'année. Ce sont des mesures qui viennent à propos pour faire face à la rude épreuve qu'impose le coronavirus, notamment avec la fermeture et le ralentissement des activités des entreprises.

Dans cette même dynamique d'appui aux entreprises (grandes, Pme ou informelles) pourvoyeuses de richesses et d'emplois, le paiement des taxes forfaitaires pour les petits commerçants et artisans (notamment les maquis, les restaurants, les boîtes de nuit, les bars, les cinémas et les lieux de spectacle) a été reporté. Ce report s'étend au paiement de l'impôt sur les revenus de capitaux (Irc) par les entreprises du tourisme et de l'hôtellerie enclines à d'importantes diffi-



À la demande du gouvernement, les ports d'Abidjan et de San Pedro consentent un sursis de paiement des pénalités de magasinage. (PH. DR)

cultés liées aux mesures qui réduisent drastiquement la mobilité humaine, ici et dans le reste du monde. Pour faciliter l'approvisionnement du pays en équipements de santé, en matériels et autres intrants sanitaires nécessaires dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, l'État leur exonère tous de droits et taxes douanières. Toute chose qui va permettre à la Côte d'Ivoire de disposer de matériels sanitaires indispensables dans la lutte contre la pandémie. Pandémie dont le taux de contamination, en Côte d'Ivoire, est passé de 1 à 194 cas, entre le 11 mars et le 2 avril. Le pays se donne donc les moyens de pouvoir lutter efficacement contre l'épidémie qui fait de nombreux contaminés et des morts à travers le monde entier, avec plus d'un million de personnes contaminés dans 180 pays du monde et plus de 51 000 morts, à la mi-journée du 3 avril !

Dans sa batterie de mesures d'accompagnement, le gouvernement d'Amadou Gon Coulibaly n'a pas oublié le secteur du transport, maillon essentiel de l'économie. C'est ainsi qu'il a été consenti une baisse de 25% sur la patente transport. Ce secteur bénéficie également d'une baisse sensible du prix du carburant à la pompe, avec le litre du gasoil à 590 FCfa depuis le 1er avril (contre 610 précédemment) et celui de l'essence super sans plomb à 595 FCfa alors qu'il était à 625.

La dette intérieure continue d'être payée

Pour réduire, par ailleurs, la pression sur les entreprises

travaillant pour l'État, le gouvernement a décidé également d'annuler les pénalités de retard qui devaient frap-

per celles accusant un retard dans l'exécution des marchés et commandes publics qu'elles ont avec l'État et ses démembrements durant la période de crise.

L'on ne saurait oublier le remboursement des crédits de Tva sous un délai de deux semaines.

Globalement, les mesures annoncées par le chef du gouvernement ivoirien, sous le leadership du Président Alassane Ouattara, accordent trois mois de répit au secteur privé, moteur de la croissance et vecteur du développement, afin de se réorganiser. De pouvoir élaborer son plan de continuité d'activité.

En plus, l'État assure les opérateurs économiques de sa détermination à poursuivre le paiement de la dette intérieure, malgré la crise. En précisant, au demeurant, que priorité sera accordée notamment aux entreprises des sous-secteurs sinistrés

du fait de la crise, en privilégiant les factures inférieures à 100 millions pour atteindre le maximum d'entreprises, en particulier les Pme et les Tpe.

Pour l'import-export, deux mesures importantes sont également prises. D'une part, le sursis du paiement des pénalités de magasinage, en liaison avec les Ports autonomes d'Abidjan et de San Pedro, durant la période de la pandémie Et, d'autre part, la suspension de celles dues en cas de dépassement des délais de présence des navires.

L'on ne saurait occulter la mobilisation de 170 milliards de FCfa en vue de financer les populations les plus vulnérables dans le cadre du volet humanitaire de ce plan du gouvernement. Cela permettra d'élargir le projet « Filets sociaux » à d'autres ménages économiquement très faibles. ■

GOORE BIHUE

● Assurer la continuité des activités des Pme

Le Covid-19 aura des conséquences lourdes et certaines sur les Petites et moyennes entreprises (Pme). Elles représentent, selon des statistiques nationales, plus de 80% du tissu économique ivoirien. Le directeur général de l'Agence Côte d'Ivoire PME, Salimou Bamba, affirme que ces Pme avaient déjà des difficultés liées au financement (accès aux crédits comparativement aux grandes entreprises) et à l'accès aux marchés, quoiqu'on ait enregistré, ces dernières années, une nette amélioration. « Mais, lorsque subitement, l'environnement se dégrade comme c'est le cas avec l'épidémie du Coronavirus, leur fragilité s'emprunte inévitablement », fait-il remarquer. Avant de saluer le plan annoncé par le gouvernement, le 31 mars dernier, en vue de soutenir l'économie nationale. Plan qui prévoit un fonds de soutien au secteur privé d'un montant de 250 milliards de FCfa, dont 100 milliards au moins sont destinés à renforcer l'appui aux Pme. Et qui prévoit, outre, la mise en place d'un fonds de garantie, en vue de faciliter l'accès de ces entreprises au crédit bancaire.

C'est une bonne nouvelle pour les opérateurs du secteur, notamment le secteur des services (tourisme, restauration, hôtellerie, etc.) durement tou-



Salimou Bamba, Dg de l'Agence Côte d'Ivoire-Pme.

ché par les mesures de fermeture décidées par le gouvernement pour prévenir la forte propagation de l'épidémie de coronavirus dans le pays. Selon le directeur général de l'Agence Côte d'Ivoire PME, structure créée par l'État, il y a trois ans, pour encadrer et aider ce secteur à émerger durablement. « Les Pme fermées auront de grands défis à relever, à la fin de la crise sanitaire, notamment celles qui avaient atteint un seuil de rentabilité intéressant, une bonne croissance de leurs affaires,

avant que le Covid-19 stoppe brusquement leur ascension ». C'est en cela que l'action du gouvernement en faveur des Pme est salutaire.

Mais tout ne se limite pas aux seuls financements et appui de l'État. Il y a également des efforts intrinsèques portant sur le management même de l'entreprise. Il s'agit, ici, des dispositions prises préalablement par les dirigeants d'entreprises pour parer à toute éventualité, pour gérer une crise subite comme celle du Covid-19, notamment en termes de mise en place de mécanismes nécessaires pour la continuité des activités. Pour Salimou Bamba, il s'agit de Plan de continuité des activités (Pca) qui permet de travailler, et donc de maintenir l'activité dans une situation de crise. Même à minima, grâce à une réorganisation.

De façon générale, explique-t-il, un plan de continuité des activités a un rôle de prévention. Il prépare à répondre plus efficacement lorsqu'un incident ou une crise survient, en protégeant les employés, les actifs et la réputation.

« Il est donc important que ce plan dresse le contexte dans lequel l'entreprise évolue, ses forces et faiblesses, ainsi que ses activités essentielles », conseille Salimou Bamba aux responsables d'entreprise. Non sans insister sur l'identification, au sein de l'entreprise,

de responsables stratégiques et de responsables tactiques qui auront pour mission, avant la survenue d'une crise ou pendant, entre autres, une analyse des risques pour ressortir une cartographie de risques auxquels l'entreprise est exposée (avec leur probabilité), ainsi qu'une analyse d'impact sur son fonctionnement. Une telle initiative permet de prioriser et traiter les risques ayant les conséquences les plus importantes sur les activités critiques. Subséquemment, « l'identification du personnel clé et des ressources matérielles, financières et informationnelles permet, grâce à ce plan, de disposer, par anticipation de ressources essentielles pour la continuité de l'activité en cas de sinistre ». Selon un sondage réalisé auprès de certaines entreprises, indique le Dg de l'Agence, le plan de continuité des activités a permis, lorsqu'elles ont été confrontées à des sinistres, de fournir des réponses plus efficaces pendant le sinistre (42,7%).

Certes, le gouvernement a pris d'importantes mesures d'accompagnement en faveur des entreprises pour atténuer les répercussions négatives du Covid-19, mais il leur revient également de travailler sur les plans de continuité respectifs de leurs activités. ■

GOORE BI. H

Cacao, agroforesterie, énergies renouvelables...

La Banque mondiale accorde un prêt de 118 milliards de FCfa à la Côte d'Ivoire

L'accord de financement dénommé : "Premier crédit d'appui aux réformes pour la croissance durable et inclusive", a été signé, hier, au cabinet du ministre de l'Economie et des Finances, à Abidjan, Côte d'Ivoire.

Le gouvernement de Côte d'Ivoire et le Groupe de la Banque mondiale (Bm), représentés respectivement par Adama Coulibaly, ministre de l'Economie et des Finances et Coralie Gevers, directrice des opérations de la Banque mondiale pour la Côte d'Ivoire, ont signé, hier, à Abidjan, un accord de crédit de 200 millions de dollars (environ 118 724 684 000 FCfa) de l'Association internationale de développement (Ida) à la Côte d'Ivoire.

Dénommé « Premier crédit d'appui aux réformes pour la croissance durable et inclusive », cet appui budgétaire de la Bm à la Côte d'Ivoire est un soutien aux réformes visant, d'une part, à favoriser les investissements dans le cacao, l'agroforesterie, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, dans le respect strict de l'environnement.



Echange de paraphes entre le ministre Adama Coulibaly et Coralie Gevers, directrice des opérations de la Banque mondiale pour la Côte d'Ivoire.

Et, d'autre part, à accélérer la mobilisation de ressources domestiques et à renforcer l'efficacité des programmes sociaux en faveur des populations les plus pauvres.

Selon Coralie Gevers, les réformes engagées par le gouvernement et soutenues par la Banque mondiale vont contribuer à la mise à l'échelle d'un système de traçabilité du cacao, du producteur à l'acheteur. « En réponse aux demandes de consommateurs de par le monde, ce système garantira que cette production n'est pas le fruit du travail d'enfants et respecte les nouvelles normes

forestières de la Côte d'Ivoire. Un tel système devrait encourager plus d'investissements privés et durables dans la filière cacao et amener les coopératives et les petits producteurs à obtenir un meilleur prix pour leurs fèves », a-t-elle souligné.

Le ministre de l'Economie et des Finances a rappelé que la mobilisation de cet appui est l'aboutissement de la réalisation satisfaisante de réformes dans plusieurs secteurs clés de l'économie, notamment, le secteur de la protection sociale et de la santé à travers le renforcement de l'efficacité et de la durabilité financières ; le secteur de l'environnement à travers la promotion de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et le secteur de la gestion des finances à travers le soutien au développement de l'économie numérique pour promouvoir une crois-

sance inclusive. Par ailleurs, Adama Coulibaly a invité le Groupe de la Banque mondiale ainsi que les autres partenaires techniques et financiers à accélérer la mise à disposition des appuis que le gouvernement a sollicités dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. Touchée par cette pandémie, la Côte d'Ivoire a entamé des actions afin de la circonscrire. Un plan de riposte sanitaire de 95,880 milliards de FCfa, dont 25 milliards proviendront des ressources de l'Etat, a été approuvé par le Président de la République, Alassane Ouattara ■

DAVID YA

TENDANCES

ÉLECTRICITÉ - L'Export-Import Bank des États-Unis vient d'approuver une garantie de financement de prêts de 91,5 millions \$ pour faciliter l'électrification rurale au Sénégal. Ces fonds faciliteront, en effet, l'exportation de services d'ingénierie et de construction américains dans le secteur de l'électrification rurale. Cette transaction permettra d'apporter l'énergie à environ 330 000 personnes dans plus de 415 villages, tout en créant 500 emplois répartis dans 14 États aux États-Unis. Concrètement, elle apportera un appui à l'entreprise Weldy Lamont qui exporte des équipements comme les panneaux solaires vers l'Afrique. Le coût total de ce projet d'électrification a été estimé à 100 millions \$.

GUINÉE / FMI
Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (Fmi) a approuvé, le 1er avril, un décaissement pour l'équivalent de 17,213 millions de droits de tirage spéciaux (Dts), soit environ 23,5 millions \$ en faveur de la Guinée. Ce nouvel appui financier marque ainsi l'achèvement de la quatrième revue du programme économique et financier appuyé par une facilité élargie de crédit (Fec) conclue entre la Guinée et le Fmi; ce qui porte le total des décaissements au titre de cet accord à 86,062 millions de Dts, soit environ 117,6 millions \$. Pour l'institution, la performance enregistrée par la Guinée dans la mise en œuvre du programme « reste globalement satisfaisante ». Toutefois, le pays connaît d'importants risques de baisse liés à la pandémie de Covid-19 ■

Exportation illicite de produits

La douane saisit 2525 litres de gels hydroalcooliques à Aboisso

Les agents des Douanes de la direction régionale d'Aboisso ont saisi, le 29 mars à 09h, 9764 pots de gels hydroalcooliques soit 2525,120 litres dissimulés dans 3 camions transportant des marchandises diverses (sacs de riz et des sables) en direction du Ghana.

Invité à produire les documents douaniers justifiant la détention et la circulation des gels, le chauffeur n'a pu les produire. Depuis la surveillance de la pandémie de la



Les agents des douanes ont empêché cette cargaison de gels hydroalcooliques de sortir illégalement du pays.

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Monsieur BAILLET Benoît Sévérin, Maire de la Commune de Guiglo, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'une enquête de comodo et incommodo d'une durée de quinze (15) jours, allant du 25 mars 2020 au 08 avril 2020 inclus, est ouverte dans les locaux des services techniques de la Mairie de Guiglo au sujet d'une demande formulée par la Société Southland Kati Côte d'Ivoire représentée par son Directeur Général tendant à obtenir une autorisation de création et d'exploitation d'un dépôt de gaz butane de 2^{ème} classe au sein de son usine sise à Kati dans la Commune de Guiglo.

Monsieur GBOUA Nohinmandjéhi Marcellin, Chargé du Domaine aux Services Techniques, nommé Commissaire-enquêteur par décision n°006/CG/SG/ST du 17 mars 2020 a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites, tous les jours et heures ouvrables, dans les locaux des Services Techniques de la Mairie de Guiglo où un registre est ouvert à cet effet.

Guiglo, le 17 mars 2020

BAILLET Benoît Sévérin

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Monsieur BAILLET Benoît Sévérin, Maire de la Commune de Guiglo a l'honneur de porter à la connaissance de la population qu'une enquête de comodo et incommodo d'une durée de trente (30) jours, allant du 08 mars 2020 au 07 avril 2020 inclus, est ouverte dans les locaux des services techniques de la Mairie de Guiglo au sujet d'une demande de lotissement d'une parcelle de terrain d'une superficie de 08 ha 98 a 79 ca sise au quartier Niela de Guiglo, appartenant à Monsieur Jacques GBELIGBEU

Cette parcelle est délimitée :
- Au Nord-est par la plantation d'hévéa de Monsieur Moussa TOURE ;
- Au Nord-Ouest par le lotissement SAHIN 1 ;
- Au Sud et au Sud-ouest par un bas-fond ;
- A l'Est par un lotissement.

Monsieur GBOUA Nohinmandjéhi Marcellin, Chargé du Domaine aux Services Techniques de la Mairie de Guiglo, nommé Commissaire-enquêteur par décision n°008/CG/SG/ST du 03 mars 2020 a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites, tous les jours et heures ouvrables, dans les locaux des Services Techniques de la Mairie de Guiglo où un registre est ouvert à cet effet.

Guiglo, le 03 mars 2020

BAILLET Benoît Sévérin

maladie à Coronavirus, les gels hydroalcooliques sont devenus un produit de haute importance. Son usage est fortement conseillé comme une mesure barrière pour freiner la propagation du virus.

En vue de prévenir toute spéculation sur ce produit dont le prix a connu une forte augmentation et s'assurer que le marché national est régulièrement approvisionné, le ministère du Commerce et de l'Industrie a pris une mesure interdisant son exportation, le 24 mars 2020 ■

D. YA



République de Côte d'Ivoire



Union - Discipline - Travail

CORONAVIRUS (COVID-19)

Mesures de prévention



Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.



Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.



Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.



Bien cuire la viande et les oeufs.



POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE

143 ou 101

OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

